



PROJET DE REQUALIFICATION DE LA PLACE JEAN JAURÈS

Compte-rendu de la concertation publique (Synthèse globale)



Sommaire

I	Modalités de la concertation	2
II	Participation, fréquentation et contributions	3
III	Constats effectués sur la situation actuelle de la place	4
	1. L'attachement au lieu	4
	2. La nécessité d'agir	4
IV	Éléments d'appréciation du projet	4
	1. Le besoin de maintenir une multiplicité d'usages	4
	2. L'esprit La Plaine.....	4
	3. La durabilité des ouvrages	5
	4. L'intégration du projet dans la ville	5
V	Les thématiques évoquées	5
	1. Flux de circulation.....	6
	2. Transports et stationnement.....	7
	3. Impact économique du projet : marché, commerces et immobilier	7
	4. Aménagement.....	8
VI	La gestion/l'entretien de la place, la concertation sur le projet	8
	1. La gestion	8
	2. La concertation.....	9
VII	Annexe : synthèse des attentes formulées sur le projet dans les mémoires reçus en permanence	9
	1. Association Un centre-ville pour tous	9
	2. Groupe Front de Gauche de Marseille et d'Aix-Provence Métropole (M. Jean-Marc COPPOLA, Mme Marie-Françoise PALLOIX, Mme Isabelle PASQUET, M. Christian PELLICANI, M. Marc POGGIALE)	9
	3. Ben KERSTE, participant aux travaux de l'Assemblée de La Plaine	10
	4. Collectif Vélos en Ville.....	10
	5. M. Patrick MENNUCCI, en tant que Député de la 4 ^{ème} circonscription	10
	6. Assemblée de la Plaine.....	10
	7. Syndicat des Commerçants non sédentaires des Bouches-du-Rhône (CNS)	11
	8. Association des Commerçants Chave-Eugène Pierre.....	11

I Modalités de la concertation

Par délibération URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence a approuvé les modalités de concertation publique pour les projets d'équipement publics et d'aménagement public entrant dans le champ de l'opération « Grand Centre-Ville » concédée à la SOLEAM. La concertation publique sur la requalification de la place Jean Jaurès – La Plaine s'est déroulée entre les vendredis 3 et 31 mars 2017.

Des documents explicitant le projet ont été publiquement exposés, ainsi qu'un dossier d'information et un registre d'observations. Ces éléments ont été mis à la disposition du public dans les lieux publics suivants :

- Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements (125, La Canebière), de 8 heures 30 à 11 heures 45 et de 12 heures 45 à 16 heures 45 ;
- Centre Municipal d'Animations (CMA) Méridien, de la Mairie des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements (17, boulevard Jeanne d'Arc), de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ;
- Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements (125, rue du Commandant Rolland), de 8 heures 30 à 12 heures et de 12 heures 45 à 16 heures 45.

Du 3 au 31 mars 2017 inclus, treize permanences ont été tenues par un technicien, afin d'apporter des explications et de répondre aux questions des visiteurs.

Ces permanences se sont déroulées dans les lieux suivants :

- Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements, bureau n° 2 du rez-de-chaussée, les jeudis 9, 16, 23 et 30 mars de 9 heures à 11 heures 45 ;
- CMA Méridien, les vendredis 3, 10, 17, 24 et 31 mars matin de 9 heures à 12 heures ;

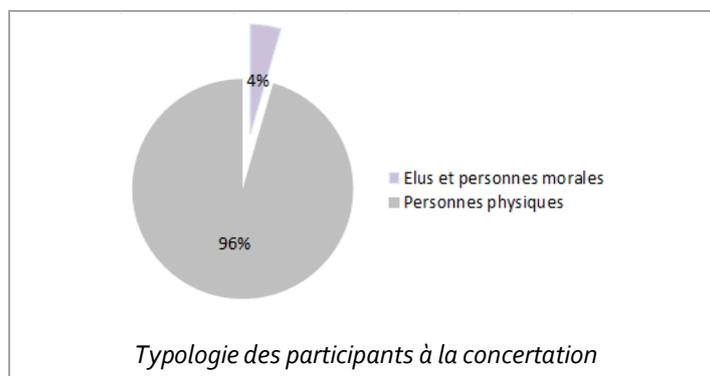
Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements Bagatelle, les mardis 7, 14, 21 et 28 mars de 8 heures 30 à 11 heures 30. Cependant, le registre des contributions ayant disparu à l'issue de la période de concertation, une deuxième période de concertation a donc été ouverte afin de respecter le parallélisme des formes. La concertation s'est tenue du lundi 12 juin 2017 au mercredi 12 juillet 2017 inclus, dans les mêmes conditions que la première concertation et avec la tenue de 4 permanences les mardis 13, 20, 27 juin et 4 juillet de 9h à 11h30.

II Participation, fréquentation et contributions

Au cours de ces permanences, 155 personnes ont été reçues. Sept d'entre elles représentaient des personnes morales ou collectifs, ou se sont présentées en tant qu'élus politiques. En voici la liste, par ordre d'inscription sur les registres :

- L'Association Un centre-ville pour tous ;
- Le groupe Front de Gauche de Marseille et d'Aix-Provence Métropole (M. Jean-Marc COPPOLA, Mme Marie-Françoise PALLOIX, Mme Isabelle PASQUET, M. Christian PELLICANI, M. Marc POGGIALE) ;
- Le Collectif Vélos en Ville ;
- M. Patrick MENNUCCI, en tant que Député de la 4^{ème} circonscription ;
- L'Assemblée de la Plaine ;
- Le syndicat des Commerçants non sédentaires des Bouches-du-Rhône (CNS) ;
- L'Association des Commerçants Chave-Eugène Pierre.

En annexe figure une synthèse des mémoires déposés par ces contributeurs.



Tout au long de la concertation, 108 contributions ont été portées sur les registres ou remises lors des permanences. Quatre mémoires ont été annexés aux registres de concertation, dont un rédigé par une personne physique, et trois par des associations et un groupe d'élus. Un élu a déposé à la permanence la copie d'un courrier adressé au Préfet des Bouches-du-Rhône.

III Constats effectués sur la situation actuelle de la place

1. L'attachement au lieu

L'inscription de la place Jean Jaurès « La Plaine » dans le quotidien de chacun transparaît dans l'ensemble des contributions reçues. Les participants sont conscients de l'importance de ce lieu pour la ville de Marseille.

2. La nécessité d'agir

La nécessité d'une action est reconnue et soulignée par une très large majorité des contributeurs. D'ailleurs, aucun participant n'a soutenu une position visant à laisser la place Jean Jaurès dans son état actuel, sans aucune rénovation. Une participante s'est exprimée comme suit : *« Il est plus que temps de rendre cet espace aux piétons et d'en faire un lieu de vie agréable et pas dédié uniquement aux voitures comme aujourd'hui. »*

Les constats des difficultés rencontrées dans les usages de la place Jean Jaurès sont largement partagés. Il s'agit notamment de la saturation des emplacements de stationnement, voire du stationnement anarchique, mais aussi d'une circulation trop importante et engorgée, générant une insécurité pour les piétons ainsi que diverses nuisances. Les autobus urbains et véhicules individuels se gênent les uns les autres dans la circulation. Le stationnement résident est une autre préoccupation majeure des contributeurs.

Plusieurs contributions soulignent par ailleurs des usages inappropriés de la place, provoquant notamment des salissures et le rejet sauvage de déchets. Les problèmes de propreté de l'espace public entraînent parfois des conséquences sur les espaces privés, avec par exemple la citation de problèmes d'infestations de rats et d'odeurs nauséabondes dans les immeubles.

Un contributeur résume la situation comme suit : *« En tant que riverains, je pense que nous allons tous devoir modifier nos habitudes, mais c'est dans l'intérêt général à mon sens. »*

IV Éléments d'appréciation du projet

À ce stade des opérations, certains contributeurs réservent leur avis sur le projet. Il est toutefois intéressant de noter que plus de la moitié des participants se sont présentés en permanence comme porteurs d'interrogations, de demandes d'éclairages, ou de suggestions, plutôt que pour exprimer un avis favorable ou défavorable sur la requalification.

1. Le besoin de maintenir une multiplicité d'usages

Plusieurs participants sont préoccupés par la nécessité de maintenir une multiplicité d'usages de la place. Ils recommandent d'assurer la cohabitation des commerces et cafés, du marché, des enfants, adolescents et adultes usagers. Les contributeurs reconnaissent la possibilité d'une différence d'usages entre le jour et la nuit. Plusieurs d'entre eux préconisent le maintien d'une possibilité d'organiser de grands événements publics sur La Plaine.

2. L'esprit La Plaine

L'opposition contre le projet est souvent marquée par la dichotomie entre une ville chamarrée, diverse, spontanée, *« authentique »*, qui serait celle de La Plaine, et une ville homogène, attractive spécifiquement pour les touristes, étudiants et cadres, *« domestiquée »*, qui serait celle du projet. Un contributeur estime par exemple que le projet est *« fait pour les touristes. »*

Les craintes exprimées par rapport à l'opération sont décrites par les termes suivants : « uniformisation, gentrification, homogénéisation, aseptisation, dépossession » d'un lieu de vie. Une contributrice interroge l'aménageur sur le sens des adjectifs « accessible » et « apaisée », utilisés dans le dossier de présentation : *« Une place modèle accessible et apaisée ? Que sous-entend la liaison de ces deux adjectifs ? S'agit-il de changer l'image du lieu pour en modifier les usages, les habitants, les activités ? »*

3. La durabilité des ouvrages

Les participants sont animés par la volonté de voir durer les équipements rénovés. Plusieurs d'entre eux questionnent déjà la qualité du mobilier urbain, son rapport esthétique/robustesse, sa facilité d'entretien dans la durée. Un contributeur considère que l'investissement représente « *beaucoup d'argent dépensé pour faire du joli.* »

La suggestion est faite d'une recherche de simplicité dans le mobilier et les aménagements, à des fins de plus grande durabilité de la nouvelle place. Un contributeur exprime son intérêt pour les conteneurs à déchets semi-enterrés. Un autre recommande aux aménageurs de s'inspirer des installations actuellement improvisées (tables et bancs), car celles-ci répondent aux besoins des usagers.

4. L'intégration du projet dans la ville

En outre, plusieurs participants appellent de leurs vœux la création d'un projet plus large, établi à l'échelle du quartier, voire de la ville, plutôt que de la place.

Un participant constate que « *dans le centre-ville de Marseille, l'objectif consiste à établir [...] une jonction de la place Jean-Jaurès et du cours Julien.* » Un autre ajoute : « *On aurait aimé comprendre comment ce nouveau plan de circulation s'inscrit dans un projet d'aménagement global de la circulation à Marseille.* » Le public montre donc un intérêt pour l'inscription du projet et de la place dans la ville.

Les participants souhaitent prendre connaissance des schémas qui ont suscité l'émergence du projet, ou dans lesquels celui-ci est inscrit. Un contributeur préconise une modélisation des flux de circulation autour de la place Jean Jaurès dans un « schéma global des mobilités » marseillais, comparable à un plan de déplacement urbain, qui tiendrait compte des déplacements en véhicules individuels et des modes de déplacement dits « doux ».

Enfin, certains participants défavorables au projet estiment que son important budget serait plus utilement investi dans des projets très différents du projet d'aménagement de La Plaine. Parmi ces projets potentiels ont été cités les bibliothèques, les piscines, les écoles publiques, ou encore la problématique du mal-logement.

V Les thématiques évoquées

Les sujets de préoccupation ont été regroupés comme suit. Certains seront par la suite davantage détaillés.

- **Circulation voitures, vélos**

Problèmes de circulation actuels, propositions sur le schéma de circulation proposé (voir ci-dessous), sens de circulation dans les rues adjacentes, caractéristiques des pistes cyclables, agrandissement et rénovation des trottoirs

- **Marché, forains**

Devenir du marché en phase chantier et après la requalification, nombre de forains, devenir des forains qui ne pourraient plus exposer sur le marché, nuisances causées par le marché, notamment ses déchets

- **Stationnement voitures, vélos**

Stationnement anarchique, besoins en stationnement des résidents et usagers occasionnels de la place, accessibilité des parkings situés dans les rues adjacentes à la place, propositions sur le stationnement des bicyclettes

- **Transports en commun**

Besoin d'un renforcement de la desserte, notamment nocturne (jusqu'à 2 heures 30), du déploiement de navettes entre le Vieux Port et la place

- **Aménagements**

Besoin d'espaces et d'équipements dédiés aux adolescents, qualité des agrès de jeux d'enfants, dimensionnement de ces aires de jeux très sollicitées à certaines heures, implantation de ces jeux loin des rejets de gaz d'échappement, nécessité de maintenir un espace ouvert polyvalent qui pourra être employé à des manifestations festives, besoin en bancs publics

- **Arbres et espaces verts**

Maintien des arbres actuels, hauteur des arbres à planter par comparaison avec les actuels, demande d'un couvert d'arbres, d'un ombrage, intérêt pour le choix d'essences végétales adaptées au climat

- **Commerces**

Impact potentiel du chantier et du réaménagement sur l'activité des commerces, besoin d'un maintien du commerce de proximité, par opposition au commerce de chaîne

- **Toilettes**

Besoin en toilettes publiques, mais aussi et surtout en vespasiennes faciles d'accès à proximité des principaux cafés de la place

- **Nettoyage**

Besoin d'un effort supplémentaire en matière de nettoyage de la place, et de solutions pour optimiser la collecte des déchets du marché, besoin de conteneurs à déchets semi-enterrés

- **Surveillance, gardiennage**

Besoin d'une fonction de gardiennage de la place et/ou de surveillance par les forces de police

- **Éclairage**

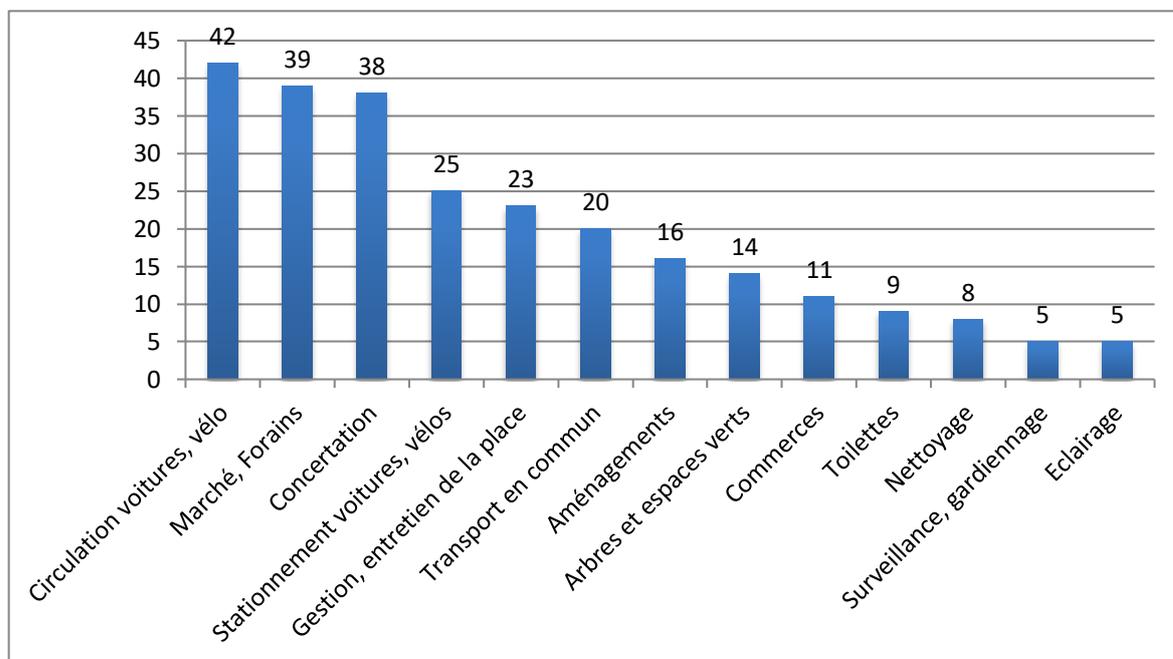
Besoin d'une amélioration de l'éclairage public, sans pour autant suréclairer la place

- **Concertation**

Besoin d'un suivi des engagements pris au cours de la concertation de 2015, attentes sur la concertation à venir, besoin des habitants, forains et commerçants d'être entendus à chaque étape de l'aménagement

- **Gestion, entretien de la place**

Besoin d'un dispositif de gestion, d'entretien, de maintenance suffisamment efficace pour faire durer le bénéfice de la requalification



Principaux sujets de préoccupation des participants (nombre de citations spontanées)

1. Flux de circulation

Il n'y a pas de consensus en matière de circulation entre les différents participants. Les registres montrent l'existence d'une tension entre une volonté de faciliter la circulation des véhicules individuels, et de les laisser stationner, et au

contraire une attente visant à bannir la circulation de transit et à piétonner l'espace. Cette dernière demande concerne parfois un espace encore plus vaste que celui du projet : un contributeur a ainsi proposé de piétonner le Cours Julien, la place Notre-Dame du Mont et la place Jean Jaurès, avec fermeture par bornes rétractables.

Quoi qu'il en soit de la position de chacun sur le schéma de circulation optimal, nombre de participants expriment leur attente d'un apaisement des flux de circulation, porté par exemple par un abaissement de la limitation de vitesse (zone 30). Deux contributeurs soulignent la nécessité d'empêcher les poids lourds de parvenir jusqu'à la place.

Par ailleurs, plusieurs personnes ont souligné l'importance d'une possibilité de liaison entre l'est et l'ouest de la place.

Un participant évoque une « *condamnation du haut du boulevard Chave* », en raison de laquelle les véhicules arrivant de Saint-Barnabé ne pourront plus rejoindre le centre-ville par le boulevard Eugène Pierre, ce qui pourrait provoquer d'importants encombrements dans les rues DeVilliers, Thiers et le cours Franklin Roosevelt. Pour un autre contributeur, la création d'un accès à la rue Saint-Savournin depuis la place désencombrerait le boulevard Eugène Pierre.

La situation de la rue Terrusse a été citée à plusieurs reprises. La circulation en sens unique rue Terrusse, et l'éventuelle mise en sens unique d'autres artères secondaires desservant la Plaine, semblent de nature à compliquer l'accès à la rue Terrusse. Certains contributeurs suggèrent une mise à double sens de la rue Terrusse, ou une inversion du sens de circulation des rues Barbaroux et Barthélémy.

Une autre interrogation sur la thématique de la circulation, citée à plusieurs reprises est le futur carrefour des rues des Trois Mages/Saint-Pierre/Saint-Michel/Ferdinand Rey.

2. Transports et stationnement

Les attentes sont fortes en matière de transports en commun. Les participants appellent de leurs vœux un renforcement des fréquences de passage des autobus, le jour et la nuit. L'un d'entre eux signale que la desserte de nuit est utile à condition qu'elle perdure jusqu'à 2 heures 30, c'est-à-dire un horaire compatible avec l'heure de fermeture des cafés.

Certains contributeurs ont fait état de leurs trajets et de leurs besoins : deux participants demandent une liaison directe entre le Vieux port/l'hyper centre de Marseille, et la place Jean Jaurès. Une autre personne appelle de ses vœux la création d'une navette entre l'arrêt de tramway du boulevard Chave et la place, car bien que la distance soit très courte entre ces deux lieux, une forte pente les sépare.

La promotion des transports en commun (parkings relais, navettes) a été soulignée comme un enjeu, ainsi que la poursuite des travaux sur un plan de déplacement urbain et un agenda de la mobilité métropolitaine.

En matière de stationnement, un contributeur préconise un maintien de l'usage de la place en tant qu'espace de stationnement le soir, au moins jusqu'au développement d'autres espaces de stationnement et/ou d'une tarification accessible des parkings. Plusieurs contributeurs soulignent le prix élevé du stationnement dans les parkings payants. Un participant suggère de négocier avec les gestionnaires de parkings des tarifs forfaitaires nocturnes comme il en existe dans d'autres villes.

Les modes doux de déplacement, quant à eux, ont notamment été défendus par l'association Vélos en ville dans son mémoire (*voir annexe*). Plusieurs contributeurs, dont cette association, soutiennent le développement des pistes cyclables. Une contributrice souligne toutefois la nécessité d'une inscription de ces travaux dans un programme plus global : « *Une piste cyclable ? Pour faire le tour de la place. Et ensuite ?* ».

3. Impact économique du projet : marché, commerces et immobilier

À plusieurs reprises a été soulevée la question du nombre de forains et de l'offre qui sera maintenue sur le marché après la requalification, avec la crainte de la création d'un marché purement touristique ou folklorique qui ne répondrait plus aux attentes des riverains. Des inquiétudes ont été exprimées quant à la réduction de la surface destinée au marché forain. Une proposition vise même une extension du marché aux abords du boulevard Chave, pour préserver le nombre de forains actuel.

Une autre inquiétude porte sur les perspectives des commerces en pied d'immeuble ainsi que sur la possibilité de changement des activités commerciales. Les contributeurs ont exprimé leur volonté de conserver « l'âme » de la place, la diversité des enseignes, des couleurs, sur le marché et dans les commerces.

Plusieurs contributions visent un accompagnement des commerçants (forains et en pied d'immeuble) pendant la phase de chantier. Un participant exprime la crainte suivante : « *un chantier d'une telle longueur va conduire à la fermeture de bon nombre de commerces* ». Un autre propose une relocalisation temporaire du marché pendant la phase de travaux.

Par ailleurs, plusieurs participants ressentent une inquiétude quant au risque d'une élévation du prix de l'immobilier local (loyers, fiscalité locale), à l'issue de la requalification. Ils sollicitent davantage d'éléments à ce sujet de la part de l'aménageur, notamment sur l'impact fiscal de l'opération, et sur la perspective d'un maintien de l'encadrement des loyers.

4. Aménagement

La principale remarque formulée sur l'aménagement de la future place, concerne la création d'une voie traversante. Plusieurs participants ont exprimé leur attachement au mail historique, ou s'interrogent sur l'opportunité d'une scission de la place en plusieurs espaces : « *Pourquoi couper l'espace continu actuel et donc en sécurité, par la voie dans l'axe de la rue Saint-Savournin ?* »

Certains contributeurs craignent que cette décision fasse perdre de sa polyvalence à la place Jean Jaurès, sa surface devant être répartie entre plusieurs usages dédiés, délimités par l'installation de mobilier urbain ou des kiosques.

Une proposition alternative a été émise en vue d'aménager un espace où les terrasses de café seraient plus spécifiquement établies, au débouché des rues de la Bibliothèque et Saint-Savournin. Cela permettrait, selon l'émetteur de la proposition, de conserver une Rambla d'un seul tenant ainsi que la logique de circulation actuelle.

La présence des terrasses est un autre sujet ayant fait l'objet de commentaires. Les participants expriment leur attente d'un partage des usages entre le marché, les autres usages et les terrasses de café. Un contributeur recommande une délimitation des terrasses visant à prévenir tout envahissement de l'espace public.

Plusieurs participants ont appelé de leurs vœux le maintien d'un vaste espace ouvert, dont la vocation ne serait pas attribuée *a priori*. Un tel espace permettrait de préserver les pratiques festives telles que brûler le Caramentran, mais aussi d'accueillir les jeux de balle des adolescents, ou encore divers événements. Selon un contributeur, « *le propre des places est de continuer à être d'un usage multiple* ».

Parmi les éléments cités comme nécessaires ou utiles figurent :

- Des arbres de haute tige et espaces verts ;
- Des jeux d'enfants en quantité suffisante ;
- Des équipements dédiés aux adolescents ;
- Des bancs et tables publics ;
- Des toilettes publiques et/ou vespasiennes ;
- Des conteneurs à ordures semi-enterrés.

VI La gestion/l'entretien de la place, la concertation sur le projet

1. La gestion

Le coût annoncé du projet est mis en regard du coût qui serait ou aurait été engendré par une rénovation progressive du lieu, sans requalification, ou par des opérations régulières de gros entretien. Certains contributeurs expriment leur impression d'un projet d'envergure qui viendrait compenser plusieurs années sans maintenance des infrastructures de la place.

La gestion de la place apparaît donc comme une condition à venir de l'efficacité de l'opération. Un contributeur formule ainsi ses attentes en la matière : « *L'aménagement des espaces publics ne se substitue pas à leur gestion* ».

volontariste. Le respect des habitants en découle, et éventuellement est à accompagner par sensibilisation et verbalisation. »

Les participants encouragent donc les pouvoirs publics à prévoir une continuité de gestion de la place après le réaménagement, une poursuite de l'effort dans la durée. Des propositions concrètes ont d'ailleurs été faites dans ce sens, avec par exemple la préconisation d'un gardiennage de la place, d'une surveillance policière. Un participant a par ailleurs proposé de s'inspirer des méthodes du marché du Prado pour le remballage du marché (remballage ordonné sacs et bacs), afin de prévenir des rejets sauvages. Plusieurs contributeurs soulignent l'importance d'un entretien régulier des espaces verts.

2. La concertation

La précédente concertation de 2015 est encore très présente dans l'esprit des participants. Les contributeurs qui ont alors pris part au débat auraient souhaité obtenir un retour sur les suites données à leurs observations (plusieurs supports informatifs sont disponibles sur le site internet de Soleam). En l'occurrence, certains participants expriment leur impression d'un projet déjà figé, « un fait accompli » devant lequel ils seraient placés. Plusieurs contributeurs expriment leurs attentes en matière de concertation : « *Le projet doit se faire avec et pour les habitants* », ou encore : « *Tout ce qui se fait sans les habitants se fait contre !* »

Les participants demandent la tenue de réunions publiques, d'ateliers, de rencontres avec les bureaux d'études. Un contributeur suggère d'organiser un atelier participatif avec les étudiants de l'école d'architecture et de l'école de paysage, qui pour certains d'entre eux habitent le quartier. Enfin, une demande de concertation spécifique a été formulée sur la tenue du marché (propreté, gestion des déchets etc.).

VII Annexe : synthèse des attentes formulées sur le projet dans les mémoires reçus en permanence

1. Association Un centre-ville pour tous

L'association souhaite que soient conservées la diversité des fonctions de la place et sa polyvalence. Elle relaie l'expression des participants à la concertation de 2015, selon laquelle la place « nécessite en priorité une reprise en main de l'entretien défaillant à l'origine de sa dégradation, et l'amélioration de ses équipements ».

L'association soulève la question de l'intégration du plan de circulation de la place dans un schéma marseillais des mobilités. Elle souligne les difficultés potentielles à venir sur le carrefour entre le nouvel axe nord-sud de la place et la rue des Trois Mages. En matière de stationnement, l'association préconise l'ouverture d'une discussion avec les usagers et acteurs du quartier.

Sur le marché, l'association s'inquiète du nombre d'emplois qui y seront maintenus à terme, et suggère l'ouverture d'une concertation relative à l'entretien du marché. L'accompagnement des commerçants pendant le chantier, ainsi que le devenir des commerces actuels, est un autre sujet de préoccupation. L'association s'interroge par ailleurs sur les moyens qui permettront d'éviter un envahissement de l'espace public par les terrasses.

En matière de végétalisation, l'association souligne des suppressions d'arbres. Elle revendique des espaces dédiés à la jeunesse, facilitant la rencontre et le repos, et/ou permettant des pratiques festives et événementielles. En conclusion, l'association souligne l'importance d'un projet de gestion efficace, et d'une concertation des parties prenantes.

2. Groupe Front de Gauche de Marseille et d'Aix-Provence Métropole (M. Jean-Marc COPPOLA, Mme Marie-Françoise PALLOIX, Mme Isabelle PASQUET, M. Christian PELLICANI, M. Marc POGGIALE)

Les élus Front de Gauche se déclarent opposés au projet, mais favorables à un « rajeunissement » de la place. Ils proposent une action sur les trottoirs ainsi que d'autres embellissements qui ne modifieraient pas le devenir de La Plaine. Ils appellent de leurs vœux un travail sur le plan de déplacement urbain. Les élus Front de Gauche rejettent la perspective d'une réduction du nombre de forains ou d'une rénovation des devantures commerçantes.

3. Ben KERSTE, doctorant au laboratoire méditerranéen de sociologie/ CNRS et participant aux travaux de l'Assemblée de La Plaine

M. KERSTE, doctorant au laboratoire méditerranéen de sociologie/ CNRS a rédigé un article scientifique. Ainsi, il rappelle les débats des ateliers de concertation de 2015, notamment le « sentiment d'abandon » alors exprimé, ou la « montée en gamme » prévue par le projet de requalification. Pour M. KERSTE, les adolescents sont un public non cité dans le cahier des charges de la requalification, et les événements organisés sur la place ne sont pas non plus mentionnés dans ce support.

M. KERSTE observe que la Soléam semble attribuer à La Plaine un rôle spatial stratégique au sein de l'opération Campus centre-ville. Il définit la notion de « lisibilité » de la ville comme une intention de contrôler les usages de l'espace public. M. KERSTE revendique une Plaine bien entretenue et investie par les pouvoirs publics, au lieu d'une Plaine qu'il ressent comme « mise en scène ».

4. Collectif Vélos en Ville

Le collectif a produit deux contributions portant principalement sur l'usage cycliste de l'espace. L'association préconise la création d'espaces de stationnement pour vélos dans le parking souterrain, mais aussi en aérien.

Le collectif recommande par ailleurs d'élargir la piste cyclable du projet, de l'éloigner des emplacements de stationnement de véhicules, et plus largement de protéger la place du stationnement anarchique. Le collectif cite la loi Laure, qui pourrait être mise en œuvre au moyen d'abaissments de trottoirs. Ces aménagements permettraient aux cyclistes de traverser la place pour quitter ou rejoindre l'une ou l'autre des rues adjacentes.

Le collectif remarque également que le futur carrefour des rues des Trois Mages/Saint-Pierre/Saint-Michel/Ferdinand Rey sera un point noir « où les circulations vont se croiser de manière compliquée ». L'association propose d'ailleurs d'élargir la vision de l'aménageur à l'ensemble du plateau Jean-Jaurès/Notre-Dame du Mont, à des fins de mise en cohérence du projet au sein de la ville.

5. M. Patrick MENNUCCI, en tant que Député de la 4^{ème} circonscription

M. MENNUCCI a remis en permanence une copie du courrier adressé par ses soins au Préfet de Région, et portant sur les modalités de la concertation liée à l'opération. Il préconise la mise en œuvre d'une enquête publique et d'une étude d'impact du projet.

6. Assemblée de la Plaine

Deux autres supports ont été reçus en permanence : un livret de commentaires, ainsi qu'une pétition de 5 000 signatures. Il faut toutefois noter que ces éléments ont été établis en dehors du cadre de la concertation réglementaire. La collecte de signatures de la pétition, par exemple, a commencé dès mai 2016, c'est-à-dire avant le début de la période de concertation et la publication du dossier explicatif du projet.

Les commentaires, quant à eux, ont été recueillis le 20 mars 2017, à l'occasion d'un temps d'échange organisé sur la place Jean Jaurès par l'Assemblée de la Plaine. Hors sans la présence du porteur de projet, les émetteurs des différents commentaires n'ont pas pu prendre connaissance des supports de présentation de la requalification, suivant qu'ils se sont rendus ou non aux expositions publiques.

Le livret de commentaires et la pétition ont été déposés en permanence le 30 mars 2017, à l'issue d'un rassemblement d'une vingtaine de personnes devant la Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements. Ses commentaires sont présentés ci-après :

La place contribue à l'identité marseillaise. Plus généralement le quartier est défini comme populaire et « multigénérationnel ». Il possède une « identité culturelle forte, affirmée, multiple, qui parvient depuis des années à se mélanger ». Selon plusieurs personnes, il est donc indispensable de conserver son esprit « cosmopolite ». De ce fait, il est souhaité que le projet valorise l'existant plutôt que de tout changer.

L'analyse thématique du « registre » de l'Assemblée de la Plaine montre que l'essentiel des remarques concerne le marché. En effet, le marché de la Plaine occupe une place importante dans l'histoire de Marseille, et plus

particulièrement du quartier.

Qualifié comme le « *poumon de la ville* » par deux personnes, mais également comme « *convivial et populaire* », le marché est « *un espace d'échanges et de vie sociale, fondamental et précieux* ». Vecteur de mixité sociale dans le quartier, le marché est perçu comme « *une institution* ». Les prix pratiqués, à la portée de tous, permettent de faire de bonnes affaires.

De ce fait, les remarques émises dans le « registre » montrent que l'incidence du projet sur le marché préoccupe aussi bien les forains que les usagers. Quarante personnes ont ainsi laissé des commentaires contre « *la réduction des emplacements* ». Ces dernières souhaitent donc que cette mesure soit révisée en raison du fort impact économique et social qui serait engendré, tant sur les forains actuels que sur les générations futures.

Huit personnes privilégieraient également des actions d'entretien plutôt que d'un projet en tant que tel. De manière générale, les avis contre le projet ne portent pas sur l'idée d'une requalification de la place Jean Jaurès mais sur des « *objets et conditions* ». En ce sens, un habitant ne souhaite pas que le projet touche les « *fondamentaux* » c'est à dire le marché, les commerces et la vie locale.

Une personne apprécie le fait que le projet mette au cœur de ses objectifs les thématiques du mobilier urbain et de la propreté. Ainsi, pour ne pas perdre les bénéfices tirés de la requalification, il est nécessaire de penser d'ores et déjà aux actions d'entretien. Pour illustrer ses propos, elle s'appuie sur l'exemple du cours Julien où les travaux réalisés ne sont plus visibles en raison d'un déficit d'entretien.

Au regard du nouveau plan de circulation, une personne s'interroge sur la nouvelle façon de circuler. Une autre personne demande une « *réelle politique de transport public* » pour désengorger le quartier.

7. Syndicat des Commerçants non sédentaires des Bouches-du-Rhône (CNS)

Le syndicat considère que le projet porte atteinte aux intérêts économiques et culturels du marché. Il appelle de ses vœux une concertation des forains, et invoque les dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme.

8. Association des Commerçants Chave-Eugène Pierre

L'association fait part de son inquiétude quant aux changements à introduire dans le plan de circulation, qui formeront notamment obstacle à la jonction est-ouest de la place.



ADRESSE

Le Louvre et Paix :

49, la Canebière - CS 80024 - 13232 Marseille CEDEX 01
Tél. 04 88 91 91 91 - Fax 04 88 91 91 71

www.soleam.net



PROJET DE REQUALIFICATION DE LA PLACE JEAN JAURÈS

Compte-rendu de la concertation
publique (Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arr.)



Sommaire

I	Modalités de la concertation	3
II	Participation, fréquentation et contributions.....	4
III	Constats effectués sur la situation actuelle de la place	5
	1. L'attachement au lieu	5
	2. La nécessité d'agir	5
IV	Éléments d'appréciation du projet.....	5
	1. Le besoin de maintenir une multiplicité d'usages.....	5
	2. L'esprit La Plaine	5
	3. La durabilité des ouvrages.....	6
	4. L'intégration du projet dans la ville	6
V	Les thématiques évoquées	6
	1. Flux de circulation.....	8
	2. Transports et stationnement.....	8
	3. Impact économique du projet : marché, commerces et immobilier.....	9
	4. Aménagement	9
VI	La gestion/l'entretien de la place, la concertation sur le projet.....	10
	1. La gestion	10
	2. La concertation	11
VII	Annexe : synthèse des attentes formulées sur le projet dans les mémoires reçus en permanence	11
	1. Association Un centre-ville pour tous.....	11
	2. Groupe Front de Gauche de Marseille et d'Aix-Provence Métropole (M. Jean-Marc COPPOLA, Mme Marie-Françoise PALLOIX, Mme Isabelle PASQUET, M. Christian PELLICANI, M. Marc POGGIALE).....	11
	3. M. Ben KERSTE, doctorant au laboratoire méditerranéen de sociologie/ CNRS et participant aux travaux de l'Assemblée de La Plaine	12
	4. Collectif Vélos en Ville.....	12
	5. M. Patrick MENNUCCI, en tant que Député de la 4 ^{ème} circonscription.....	12
	6. Assemblée de la Plaine	12
	7. Syndicat des Commerçants non sédentaires des Bouches-du-Rhône (CNS).....	13

I Modalités de la concertation

Par délibération URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence a approuvé les modalités de concertation publique pour les projets d'équipement publics et d'aménagement public entrant dans le champ de l'opération « Grand Centre-Ville » concédée à la SOLEAM. La concertation publique sur la requalification de la place Jean Jaurès – La Plaine s'est déroulée entre les vendredis 3 et 31 mars 2017.

Des documents explicitant le projet ont été publiquement exposés, ainsi qu'un dossier d'information et un registre d'observations. Ces éléments ont été mis à la disposition du public dans les lieux publics suivants :

- Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements (125, La Canebière), de 8 heures 30 à 11 heures 45 et de 12 heures 45 à 16 heures 45 ;
- Centre Municipal d'Animations (CMA) Méridien, de la Mairie des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements (17, boulevard Jeanne d'Arc), de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ;
- Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements (125, rue du Commandant Rolland), de 8 heures 30 à 12 heures et de 12 heures 45 à 16 heures 45.

Du 3 au 31 mars 2017 inclus, treize permanences ont été tenues par un technicien, soit une demie journée par semaine dans chacune des mairies de secteurs, afin d'apporter des explications et de répondre aux questions des visiteurs.

Ces permanences se sont déroulées dans les lieux suivants :

- Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements, bureau n° 2 du rez-de-chaussée, les jeudis 9, 16, 23 et 30 mars de 9 heures à 11 heures 45 ;
- CMA Méridien de la Mairie des 4^{èmes} et 5^{èmes} arrondissements, les vendredis 3, 10, 17, 24 et 31 mars matin de 9 heures à 12 heures ;
- Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements Bagatelle, les mardis 7, 14, 21 et 28 mars de 8 heures 30 à 11 heures 30.

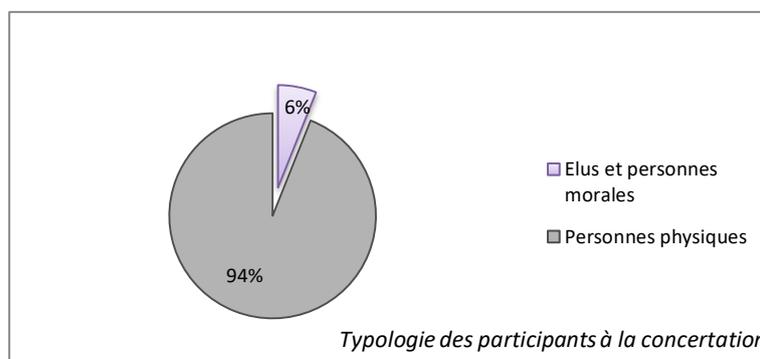
Le présent compte-rendu concerne plus particulièrement les éléments recueillis en mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements.

II Participation, fréquentation et contributions

Au cours des permanences en mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements, 97 personnes ont été reçues. Six d'entre elles représentaient des personnes morales ou collectifs, ou se sont présentées en tant qu'élus politiques. En voici la liste, par ordre d'inscription sur les registres :

- L'Association Un centre-ville pour tous ;
- Le groupe Front de Gauche de Marseille et d'Aix-Provence Métropole (M. Jean-Marc COPPOLA, Mme Marie-Françoise PALLOIX, Mme Isabelle PASQUET, M. Christian PELLICANI, M. Marc POGGIALE) ;
- L'Association Vélos en Ville ;
- M. Patrick MENNUCCI, en tant que Député de la 4^{ème} circonscription ;
- L'Assemblée de la Plaine ;
- Le syndicat des Commerçants non sédentaires des Bouches-du-Rhône (CNS).

En annexe figure une synthèse des mémoires déposés par ces contributeurs.



Tout au long de la concertation, 75 contributions ont été portées sur le registre ou remises lors des permanences en mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements.

III Constats effectués sur la situation actuelle de la place

1. L'attachement au lieu

L'inscription de la place Jean Jaurès « La Plaine » dans le quotidien de chacun transparaît dans l'ensemble des contributions reçues. Les participants sont conscients de l'importance de ce lieu pour la ville de Marseille.

2. La nécessité d'agir

La nécessité d'une action est reconnue et soulignée par une très large majorité des contributeurs. D'ailleurs, aucun participant n'a soutenu une position visant à laisser la place Jean Jaurès dans son état actuel, sans aucune rénovation. Une participante s'est exprimée comme suit : « *Il est plus que temps de rendre cet espace aux piétons et d'en faire un lieu de vie agréable et pas dédié uniquement aux voitures comme aujourd'hui.* »

Les constats des difficultés rencontrées dans les usages de la place Jean Jaurès sont largement partagés. Il s'agit notamment de la saturation des emplacements de stationnement, voire du stationnement anarchique, mais aussi d'une circulation trop importante et engorgée, générant une insécurité pour les piétons ainsi que diverses nuisances. Les autobus urbains et véhicules individuels se gênent les uns les autres dans la circulation. Le stationnement résident est une autre préoccupation majeure des contributeurs.

Plusieurs contributions soulignent par ailleurs des usages inappropriés de la place, provoquant notamment des salissures et le rejet sauvage de déchets. Les problèmes de propreté de l'espace public entraînent parfois des conséquences sur les espaces privés, avec par exemple la citation de problèmes d'infestations de rats et d'odeurs nauséabondes dans les immeubles.

Un contributeur résume la situation comme suit : « *En tant que riverains, je pense que nous allons tous devoir modifier nos habitudes, mais c'est dans l'intérêt général à mon sens.* »

IV Éléments d'appréciation du projet

À ce stade des opérations, certains contributeurs réservent leur avis sur le projet. Il est toutefois intéressant de noter que plus de la moitié des participants se sont présentés en permanence comme porteurs d'interrogations, de demandes d'éclairages, ou de suggestions, plutôt que pour exprimer un avis favorable ou défavorable sur la requalification.

1. Le besoin de maintenir une multiplicité d'usages

Plusieurs participants sont préoccupés par la nécessité de maintenir une multiplicité d'usages de la place. Ils recommandent d'assurer la cohabitation des commerces et cafés, du marché, des enfants, adolescents et adultes usagers. Les contributeurs reconnaissent la possibilité d'une différence d'usages entre le jour et la nuit. Plusieurs d'entre eux préconisent le maintien d'une possibilité d'organiser de grands événements publics sur La Plaine.

2. L'esprit La Plaine

L'opposition contre le projet est souvent marquée par la dichotomie entre une ville chamarrée, diverse, spontanée, « *authentique* », qui serait celle de La Plaine, et une ville homogène, attractive spécifiquement pour les touristes, étudiants et cadres, « *domestiquée* », qui serait celle du projet. Un contributeur estime par exemple que le projet est « *fait pour les touristes.* »

Les craintes exprimées par rapport à l'opération sont décrites par les termes suivants : « uniformisation, gentrification, homogénéisation, aseptisation, dépossession » d'un lieu de vie. Une contributrice interroge l'aménageur sur le sens des adjectifs « accessible » et « apaisée », utilisés dans le dossier de présentation : « *Une place modèle accessible et apaisée ? Que sous-entend la liaison de ces deux adjectifs ? S'agit-il de changer l'image du lieu pour en modifier les usages, les habitants, les activités ?* »

3. La durabilité des ouvrages

Les participants sont animés par la volonté de voir durer les équipements rénovés. Plusieurs d'entre eux questionnent déjà la qualité du mobilier urbain, son rapport esthétique/robustesse, sa facilité d'entretien dans la durée. Un contributeur considère que l'investissement représente « *beaucoup d'argent dépensé pour faire du joli.* »

La suggestion est faite d'une recherche de simplicité dans le mobilier et les aménagements, à des fins de plus grande durabilité de la nouvelle place. Un contributeur recommande aux aménageurs de s'inspirer des installations actuellement improvisées (tables et bancs), car celles-ci répondent aux besoins des usagers.

4. L'intégration du projet dans la ville

En outre, plusieurs participants appellent de leurs vœux la création d'un projet plus large, établi à l'échelle du quartier, voire de la ville, plutôt que de la place.

Un participant constate que « *dans le centre-ville de Marseille, l'objectif consiste à établir [...] une jonction de la place Jean-Jaurès et du cours Julien.* » Un autre ajoute : « *On aurait aimé comprendre comment ce nouveau plan de circulation s'inscrit dans un projet d'aménagement global de la circulation à Marseille.* » Le public montre donc un intérêt pour l'inscription du projet et de la place dans la ville.

Les participants souhaitent prendre connaissance des schémas qui ont suscité l'émergence du projet, ou dans lesquels celui-ci est inscrit. Un contributeur préconise une modélisation des flux de circulation autour de la place Jean Jaurès dans un « schéma global des mobilités » marseillais, comparable à un plan de déplacement urbain, qui tiendrait compte des déplacements en véhicules individuels et des modes de déplacement dits « doux ».

Enfin, certains participants défavorables au projet estiment que son important budget serait plus utilement investi dans des projets très différents du projet d'aménagement de La Plaine. Parmi ces projets potentiels ont été cités les bibliothèques ou les piscines, par exemple.

V Les thématiques évoquées

Les sujets de préoccupation ont été regroupés comme suit. Certains seront par la suite davantage détaillés.

- **Circulation voitures, vélos**

Problèmes de circulation actuels, propositions sur le schéma de circulation proposé (voir ci-dessous), sens de circulation dans les rues adjacentes, caractéristiques des pistes cyclables

- **Marché, forains**

Devenir du marché en phase chantier et après la requalification, nombre de forains, nuisances causées par le marché, notamment ses déchets

- **Stationnement voitures, vélos**

Stationnement anarchique, besoins en stationnement des résidents et usagers occasionnels de la place, accessibilité des parkings situés dans les rues adjacentes à la place, propositions sur le stationnement des bicyclettes

- **Transports en commun**

Besoin d'un renforcement de la desserte, notamment nocturne (jusqu'à 2 heures 30), du déploiement de navettes entre le Vieux Port et la place

- **Aménagements**

Besoin d'espaces et d'équipements dédiés aux adolescents, qualité des agrès de jeux d'enfants, dimensionnement de ces aires de jeux très sollicitées à certaines heures, implantation de ces jeux loin des rejets de gaz d'échappement, nécessité de maintenir un espace ouvert polyvalent qui pourra être employé à des manifestations festives, besoin en bancs publics

- **Arbres et espaces verts**

Maintien des arbres actuels, hauteur des arbres à planter par comparaison avec les actuels, demande d'un couvert d'arbres, d'un ombrage, intérêt pour le choix d'essences végétales adaptées au climat

- **Commerces**

Impact potentiel du chantier et du réaménagement sur l'activité des commerces, besoin d'un maintien du commerce de proximité, par opposition au commerce de chaîne

- **Toilettes**

Besoin en toilettes publiques, mais aussi et surtout en vespasiennes faciles d'accès à proximité des principaux cafés de la place

- **Nettoyage**

Besoin d'un effort supplémentaire en matière de nettoyage de la place, et de solutions pour optimiser la collecte des déchets du marché, besoin de conteneurs à déchets semi-enterrés

- **Surveillance, gardiennage**

Besoin d'une fonction de gardiennage de la place et/ou de surveillance par les forces de police

- **Éclairage**

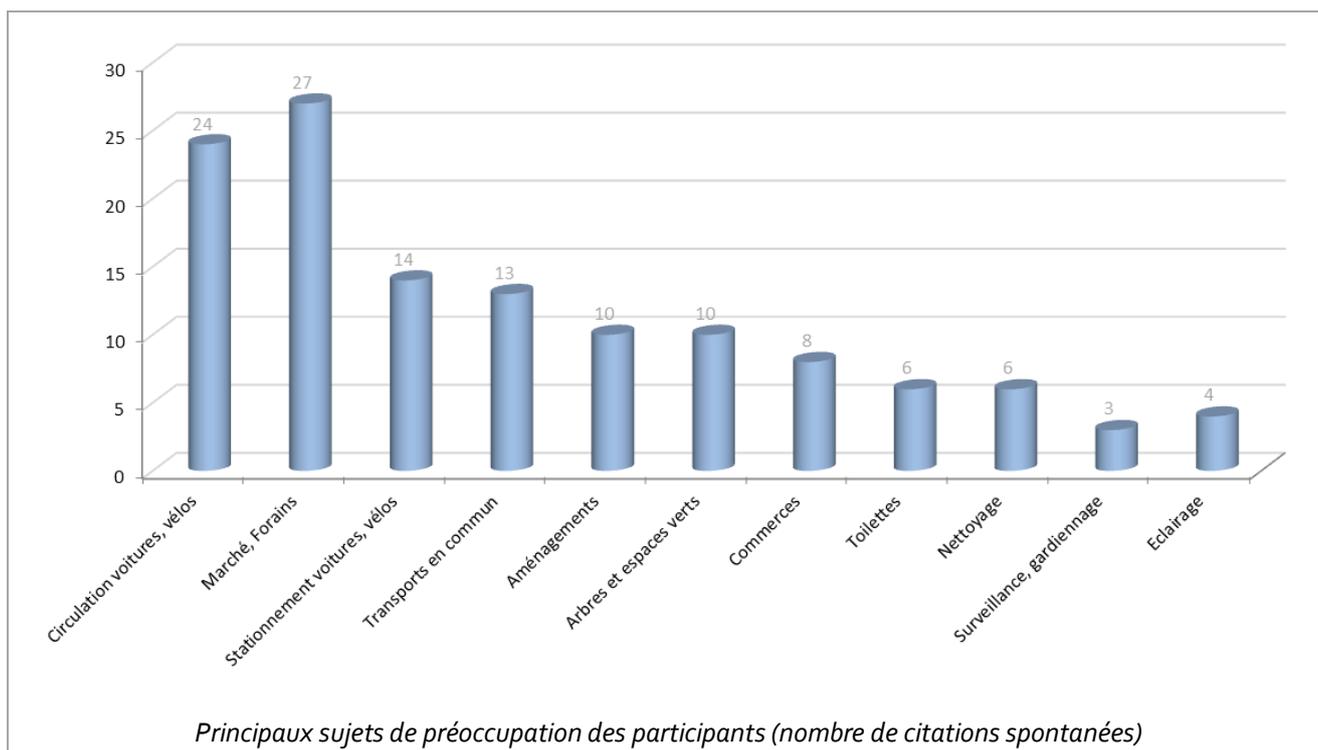
Besoin d'une amélioration de l'éclairage public, sans pour autant sur éclairer la place

- **Concertation**

Besoin d'un suivi des engagements pris au cours de la concertation de 2015, attentes sur la concertation en cours, besoin des habitants, forains et commerçants d'être entendus à chaque étape de l'aménagement.

- **Gestion, entretien de la place**

Besoin d'un dispositif de gestion, d'entretien, de maintenance suffisamment efficace pour faire durer le bénéfice de la requalification



1. Flux de circulation

Il n'y a pas de consensus en matière de circulation entre les différents participants. Les registres montrent l'existence d'une tension entre une volonté de faciliter la circulation des véhicules individuels, et de les laisser stationner, et au contraire une attente visant à bannir la circulation de transit et à piétonniser l'espace. Cette dernière demande concerne parfois un espace encore plus vaste que celui du projet : un contributeur a ainsi proposé de piétonniser le Cours Julien, la place Notre-Dame du Mont et la place Jean Jaurès, avec fermeture par bornes rétractables.

Quoi qu'il en soit de la position de chacun sur le schéma de circulation optimal, nombre de participants expriment leur attente d'un apaisement des flux de circulation, porté par exemple par un abaissement de la limitation de vitesse (zone 30). Deux contributeurs soulignent la nécessité d'empêcher les poids lourds de parvenir jusqu'à la place.

Par ailleurs, plusieurs personnes ont souligné l'importance d'une possibilité de liaison entre l'est et l'ouest de la place. La situation de la rue Terrusse a été citée à plusieurs reprises. La circulation en sens unique rue Terrusse, et l'éventuelle mise en sens unique d'autres artères secondaires desservant la Plaine, semblent de nature à compliquer l'accès à la rue Terrusse. Certains contributeurs suggèrent une mise à double sens de la rue Terrusse, ou une inversion du sens de circulation des rues Barbaroux et Barthélémy.

Une autre interrogation sur la thématique de la circulation, citée à plusieurs reprises, est le nouveau carrefour des rues des Trois Mages/Saint-Pierre/Saint-Michel/Ferdinand Rey.

2. Transports et stationnement

Les attentes sont fortes en matière de transports en commun. Les participants appellent de leurs vœux un renforcement des fréquences de passage des autobus, le jour et la nuit. L'un d'entre eux signale que la desserte

de nuit est utile à condition qu'elle perdure jusqu'à 2 heures 30, c'est-à-dire un horaire compatible avec l'heure de fermeture des cafés.

Certains contributeurs ont fait état de leurs trajets et de leurs besoins : deux participants demandent une liaison directe entre le Vieux port/l'hyper centre de Marseille, et la place Jean Jaurès. Une autre personne appelle de ses vœux la création d'une navette entre l'arrêt de tramway du boulevard Chave et la place, car bien que la distance soit très courte entre ces deux lieux, une forte pente les sépare.

La promotion des transports en commun (parkings relais, navettes) a été soulignée comme un enjeu, ainsi que la poursuite des travaux sur un plan de déplacement urbain et un agenda de la mobilité métropolitaine.

En matière de stationnement, un contributeur préconise un maintien de l'usage de la place en tant qu'espace de stationnement le soir, au moins jusqu'au développement d'autres espaces de stationnement et/ou d'une tarification accessible des parkings. Plusieurs contributeurs soulignent le prix élevé du stationnement dans les parkings payants. Un participant suggère de négocier avec les gestionnaires de parkings des tarifs forfaitaires nocturnes comme il en existe dans d'autres villes.

Les modes doux de déplacement, quant à eux, ont notamment été défendus par l'association Vélos en ville dans son mémoire (*voir annexe*). Plusieurs contributeurs, dont cette association, soutiennent le développement des pistes cyclables. Une contributrice souligne toutefois la nécessité d'une inscription de ces travaux dans un programme plus global : « *Une piste cyclable ? Pour faire le tour de la place. Et ensuite ?* »

3. Impact économique du projet : marché, commerces et immobilier

À plusieurs reprises a été soulevée la question du nombre de forains et de l'offre qui sera maintenue sur le marché après la requalification, avec la crainte de la création d'un marché purement « *touristique* » ou « *folklorique* » qui ne répondrait plus aux attentes des riverains. Des inquiétudes ont été exprimées quant à la réduction de la surface destinée au marché forain. Une proposition vise même une extension du marché aux abords du boulevard Chave, pour préserver le nombre de forains actuel.

Une autre inquiétude porte sur les perspectives des commerces en pied d'immeuble ainsi que sur la possibilité de changement des activités commerciales. Les contributeurs ont exprimé leur volonté de conserver « l'âme » de la place, la diversité des enseignes, des couleurs, sur le marché et dans les commerces.

Plusieurs contributions visent un accompagnement des commerçants (forains et en pied d'immeuble) pendant la phase de chantier. Un participant exprime la crainte suivante : « *un chantier d'une telle longueur va conduire à la fermeture de bon nombre de commerces* ». Un autre propose une relocalisation temporaire du marché pendant la phase de travaux.

Par ailleurs, plusieurs participants ressentent une inquiétude quant au risque d'une élévation du prix de l'immobilier local (loyers, fiscalité locale), à l'issue de la requalification. Ils sollicitent davantage d'éléments à ce sujet de la part de l'aménageur, notamment sur l'impact fiscal de l'opération, et sur la perspective d'un maintien de l'encadrement des loyers.

4. Aménagement

La principale remarque formulée sur l'aménagement de la future place, concerne la création d'une voie traversante. Plusieurs participants ont exprimé leur attachement au mail historique, ou s'interrogent sur l'opportunité d'une scission de la place en plusieurs espaces : « *Pourquoi couper l'espace continu actuel et donc en sécurité, par la voie dans l'axe de la rue Saint-Savournin ?* »

Certains contributeurs craignent que cette décision fasse perdre de sa polyvalence à la place Jean Jaurès, sa surface devant être répartie entre plusieurs usages dédiés, délimités par l'installation de mobilier urbain ou des kiosques.

Une proposition alternative a été émise en vue d'aménager un espace où les terrasses de café seraient plus spécifiquement établies, au débouché des rues de la Bibliothèque et Saint-Savournin. Cela permettrait, selon l'émetteur de la proposition, de conserver une Rambla d'un seul tenant ainsi que la logique de circulation actuelle.

La présence des terrasses est un autre sujet ayant fait l'objet de commentaires. Les participants expriment leur attente d'un partage des usages entre le marché, les autres usages et les terrasses de café. Un contributeur recommande une délimitation des terrasses visant à prévenir tout envahissement de l'espace public.

Plusieurs participants ont appelé de leurs vœux le maintien d'un vaste espace ouvert, dont la vocation ne serait pas attribuée *a priori*. Un tel espace permettrait de préserver les pratiques festives telles que brûler le Caramentran, mais aussi d'accueillir les jeux de balle des adolescents, ou encore divers événements. Selon un contributeur, « *le propre des places est de continuer à être d'un usage multiple* ».

Parmi les éléments cités comme nécessaires ou utiles figurent :

- Des arbres de haute tige et espaces verts ;
- Des jeux d'enfants en quantité suffisante ;
- Des équipements dédiés aux adolescents ;
- Des bancs et tables publics ;
- Des toilettes publiques et/ou vespasiennes ;
- Des conteneurs à ordures semi-enterrés.

VI La gestion/l'entretien de la place, la concertation sur le projet

1. La gestion

Le coût annoncé du projet est mis en regard du coût qui serait ou aurait été engendré par une rénovation progressive du lieu, sans requalification, ou par des opérations régulières de gros entretien. Certains contributeurs expriment leur impression d'un projet d'envergure qui viendrait compenser plusieurs années sans maintenance des infrastructures de la place.

La gestion de la place apparaît donc comme une condition à venir de l'efficacité de l'opération. Un contributeur formule ainsi ses attentes en la matière : « *L'aménagement des espaces publics ne se substitue pas à leur gestion volontariste. Le respect des habitants en découle, et éventuellement est à accompagner par sensibilisation et verbalisation.* »

Les participants encouragent donc les pouvoirs publics à prévoir une continuité de gestion de la place après le réaménagement, une poursuite de l'effort dans la durée. Des propositions concrètes ont d'ailleurs été faites dans ce sens, avec par exemple la préconisation d'un gardiennage de la place, d'une surveillance policière. Un participant a par ailleurs proposé de s'inspirer des méthodes du marché du Prado pour le remballage du marché (remballage ordonné sacs et bacs), afin de prévenir des rejets sauvages. Plusieurs contributeurs soulignent l'importance d'un entretien régulier des espaces verts.

2. La concertation

La précédente concertation de 2015 est encore très présente dans l'esprit des participants. Les contributeurs qui ont alors pris part au débat auraient souhaité obtenir un retour sur les suites données à leurs observations (plusieurs supports informatifs sont disponibles sur le site internet de Soleam). En l'occurrence, certains participants expriment leur impression d'un projet déjà figé, « un fait accompli » devant lequel ils seraient placés. Plusieurs contributeurs expriment leurs attentes en matière de concertation : « *Le projet doit se faire avec et pour les habitants* », ou encore : « *Tout ce qui se fait sans les habitants se fait contre !* »

Les participants demandent la tenue de réunions publiques, d'ateliers, de rencontres avec les bureaux d'études. Un contributeur suggère d'organiser un atelier participatif avec les étudiants de l'école d'architecture et de l'école de paysage, qui pour certains d'entre eux habitent le quartier. Enfin, une demande de concertation spécifique a été formulée sur la tenue du marché (propreté, gestion des déchets etc.).

VII Annexe : synthèse des attentes formulées sur le projet dans les mémoires reçus en permanence

1. Association Un centre-ville pour tous

L'association souhaite que soient conservées la diversité des fonctions de la place et sa polyvalence. Elle relaie l'expression des participants à la concertation de 2015, selon laquelle la place « nécessite en priorité une reprise en main de l'entretien défaillant à l'origine de sa dégradation, et l'amélioration de ses équipements ».

L'association soulève la question de l'intégration du plan de circulation de la place dans un schéma marseillais des mobilités. Elle souligne les difficultés potentielles à venir sur le carrefour entre le nouvel axe nord-sud de la place et la rue des Trois Mages. En matière de stationnement, l'association préconise l'ouverture d'une discussion avec les usagers et acteurs du quartier.

Sur le marché, l'association s'inquiète du nombre d'emplois qui y seront maintenus à terme, et suggère l'ouverture d'une concertation relative à l'entretien du marché. L'accompagnement des commerçants pendant le chantier, ainsi que le devenir des commerces actuels, est un autre sujet de préoccupation. L'association s'interroge par ailleurs sur les moyens qui permettront d'éviter un envahissement de l'espace public par les terrasses.

En matière de végétalisation, l'association souligne des suppressions d'arbres. Elle revendique des espaces dédiés à la jeunesse, facilitant la rencontre et le repos, et/ou permettant des pratiques festives et événementielles. En conclusion, l'association souligne l'importance d'un projet de gestion efficace, et d'une concertation des parties prenantes.

2. Groupe Front de Gauche de Marseille et d'Aix-Provence Métropole (M. Jean-Marc COPPOLA, Mme Marie-Françoise PALLOIX, Mme Isabelle PASQUET, M. Christian PELLICANI, M. Marc POGGIALE)

Les élus Front de Gauche se déclarent opposés au projet, mais favorables à un « rajeunissement » de la place. Ils proposent une action sur les trottoirs ainsi que d'autres embellissements qui ne modifieraient pas le devenir de La Plaine. Ils appellent de leurs vœux un travail sur le plan de déplacement urbain. Les élus Front de Gauche rejettent la perspective d'une réduction du nombre de forains ou d'une rénovation des devantures commerçantes.

3. M. Ben KERSTE, doctorant au laboratoire méditerranéen de sociologie/ CNRS et participant aux travaux de l'Assemblée de La Plaine

M. KERSTE, doctorant au laboratoire méditerranéen de sociologie/ CNRS a rédigé un article scientifique. Ainsi, il rappelle les débats des ateliers de concertation de 2015, notamment le « sentiment d'abandon » alors exprimé, ou la « montée en gamme » prévue par le projet de requalification. Pour M. KERSTE, les adolescents sont un public non cité dans le cahier des charges de la requalification, et les événements organisés sur la place ne sont pas non plus mentionnés dans ce support.

M. KERSTE observe que la Soleam semble attribuer à La Plaine un rôle spatial stratégique au sein de l'opération Campus centre-ville. Il définit la notion de « lisibilité » de la ville comme une intention de contrôler les usages de l'espace public. M. KERSTE revendique une Plaine bien entretenue et investie par les pouvoirs publics, au lieu d'une Plaine qu'il ressent comme « mise en scène ».

4. Collectif Vélos en Ville

Le collectif a produit deux contributions portant principalement sur l'usage cycliste de l'espace. L'association préconise la création d'espaces de stationnement pour vélos dans le parking souterrain, mais aussi en aérien.

Le collectif recommande par ailleurs d'élargir la piste cyclable du projet, de l'éloigner des emplacements de stationnement de véhicules, et plus largement de protéger la place du stationnement anarchique. Le collectif cite la loi Laure, qui pourrait être mise en œuvre au moyen d'abaissments de trottoirs. Ces aménagements permettraient aux cyclistes de traverser la place pour quitter ou rejoindre l'une ou l'autre des rues adjacentes.

Le collectif remarque également que le futur carrefour des rues des Trois Mages/Saint-Pierre/Saint-Michel/Ferdinand Rey sera un point noir « où les circulations vont se croiser de manière compliquée ». L'association propose d'ailleurs d'élargir la vision de l'aménageur à l'ensemble du plateau Jean-Jaurès/Notre-Dame du Mont, à des fins de mise en cohérence du projet au sein de la ville.

5. M. Patrick MENNUCCI, en tant que Député de la 4^{ème} circonscription

M. MENNUCCI a remis en permanence une copie du courrier adressé par ses soins au Préfet de Région, et portant sur les modalités de la concertation liée à l'opération. Il préconise la mise en œuvre d'une enquête publique et d'une étude d'impact du projet.

6. Assemblée de la Plaine

Deux autres supports ont été déposés en permanence : un livret de commentaires, ainsi qu'une pétition de 5 000 signatures. Il faut toutefois noter que ces éléments ont été établis en dehors du cadre de la concertation réglementaire. La collecte de signatures de la pétition, par exemple, a commencé dès mai 2016, c'est-à-dire avant le début de la période de concertation et la publication du dossier explicatif du projet.

Les commentaires, quant à eux, ont été recueillis le 20 mars 2017, à l'occasion d'un temps d'échange organisé sur la place Jean Jaurès par l'Assemblée de la Plaine. Hors sans la présence du porteur de projet, les émetteurs des différents commentaires n'ont pas pu prendre connaissance des supports de présentation de la requalification, suivant qu'ils se sont rendus ou non aux expositions publiques.

Le livret de commentaires et la pétition ont été déposés en permanence le 30 mars 2017, à l'issue d'un rassemblement d'une vingtaine de personnes devant la Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements. Ses commentaires sont présentés ci-après :

La place contribue à l'identité marseillaise. Plus généralement le quartier est défini comme populaire et « multigénérationnel ». Il possède une « identité culturelle forte, affirmée, multiple, qui parvient depuis des années à

se mélanger ». Selon plusieurs personnes, il est donc indispensable de conserver son esprit « *cosmopolite* ». De ce fait, il est souhaité que le projet valorise l'existant plutôt que de tout changer.

L'analyse thématique du « registre » de l'Assemblée de la Plaine montre que l'essentiel des remarques concerne le marché. En effet, le marché de la Plaine occupe une place importante dans l'histoire de Marseille, et plus particulièrement du quartier.

Qualifié comme le « *poumon de la ville* » par deux personnes, mais également comme « *convivial et populaire* », le marché est « *un espace d'échanges et de vie sociale, fondamental et précieux* ». Vecteur de mixité sociale dans le quartier, le marché est perçu comme « *une institution* ». Les prix pratiqués, à la portée de tous, permettent de faire de bonnes affaires.

De ce fait, les remarques émises dans le « registre » montrent que l'incidence du projet sur le marché préoccupe aussi bien les forains que les usagers. Quarante personnes ont ainsi laissé des commentaires contre « *la réduction des emplacements* ». Ces dernières souhaitent donc que cette mesure soit révisée en raison du fort impact économique et social qui serait engendré, tant sur les forains actuels que sur les générations futures.

Huit personnes privilégieraient également des actions d'entretien plutôt que d'un projet en tant que tel.

De manière générale, les avis contre le projet ne portent pas sur l'idée d'une requalification de la place Jean Jaurès mais sur des « *objets et conditions* ». En ce sens, un habitant ne souhaite pas que le projet touche les « fondamentaux » c'est à dire le marché, les commerces et la vie locale.

Une personne apprécie le fait que le projet mette au cœur de ses objectifs les thématiques du mobilier urbain et de la propreté. Ainsi, pour ne pas perdre les bénéfices tirés de la requalification, il est nécessaire de penser d'ores et déjà aux actions d'entretien. Pour illustrer ses propos, elle s'appuie sur l'exemple du cours Julien où les travaux réalisés ne sont plus visibles en raison d'un déficit d'entretien.

Au regard du nouveau plan de circulation, une personne s'interroge sur la nouvelle façon de circuler. Une autre personne demande une « *réelle politique de transport public* » pour désengorger le quartier.

7. Syndicat des Commerçants non sédentaires des Bouches-du-Rhône (CNS)

Le syndicat considère que le projet porte atteinte aux intérêts économiques et culturels du marché. Il appelle de ses vœux une concertation des forains, et invoque les dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme.



ADRESSE

Le Louvre et Paix :

49, la Canebière - CS 80024 - 13232 Marseille CEDEX 01
Tél. 04 88 91 91 91 - Fax 04 88 91 91 71

www.soleam.net

METROPOLE
AIX
MARSEILLE
PROVENCE
— 0 — 3 — 3





PROJET DE REQUALIFICATION DE LA PLACE JEAN JAURÈS

Compte-rendu de la concertation publique (Mairie des 4^{er} et 5^{ème} arr.)



Sommaire

I	Modalités de la concertation	3
II	Participation, fréquentation et contributions.....	3
III	Constats effectués sur la situation actuelle de la place	4
	1. L'attachement au lieu	4
	2. La nécessité d'agir	4
IV	Éléments d'appréciation du projet.....	4
	1. Le besoin de maintenir une multiplicité d'usages.....	4
	2. L'esprit La Plaine	4
	3. La durabilité des ouvrages.....	4
	4. L'intégration du projet dans la ville	4
V	Les thématiques évoquées	5
	1. Flux de circulation.....	6
	2. Transports et stationnement.....	6
	3. Impact économique du projet : marché, commerces et immobilier.....	7
	4. Aménagement	7
VI	La gestion/l'entretien de la place, la concertation sur le projet.....	8
	1. La gestion	8
	2. La concertation	8
VII	Annexe : synthèse des attentes formulées sur le projet dans les mémoires reçus en permanence	8
	1. Collectif Vélos en Ville.....	8
	2. Association des Commerçants Chave-Eugène Pierre	8

I Modalités de la concertation

Par délibération URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence a approuvé les modalités de concertation publique pour les projets d'équipement publics et d'aménagement public entrant dans le champ de l'opération « Grand Centre-Ville » concédée à la SOLEAM. La concertation publique sur la requalification de la place Jean Jaurès – La Plaine s'est déroulée entre les vendredis 3 et 31 mars 2017.

Des documents explicitant le projet ont été publiquement exposés, ainsi qu'un dossier d'information et un registre d'observations. Ces éléments ont été mis à la disposition du public dans les lieux publics suivants :

- Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements (125, La Canebière), de 8 heures 30 à 11 heures 45 et de 12 heures 45 à 16 heures 45 ;
- Centre Municipal d'Animations (CMA) Méridien, de la Mairie des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements (17, boulevard Jeanne d'Arc), de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ;
- Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements (125, rue du Commandant Rolland), de 8 heures 30 à 12 heures et de 12 heures 45 à 16 heures 45.

Du 3 au 31 mars 2017 inclus, treize permanences ont été tenues par un technicien, afin d'apporter des explications et de répondre aux questions des visiteurs.

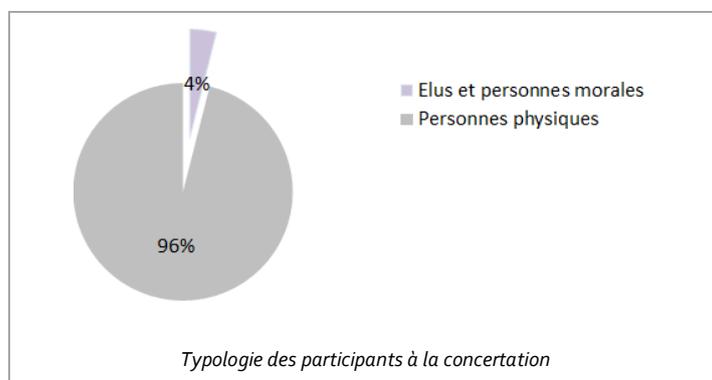
Ces permanences se sont déroulées dans les lieux suivants :

- Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements, bureau n° 2 du rez-de-chaussée, les jeudis 9, 16, 23 et 30 mars de 9 heures à 11 heures 45 ;
- CMA Méridien de la Mairie des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements, les vendredis 3, 10, 17, 24 et 31 mars matin de 9 heures à 12 heures ;
- Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements Bagatelle, les mardis 7, 14, 21 et 28 mars de 8 heures 30 à 11 heures 30.

Le présent compte-rendu concerne plus particulièrement les éléments recueillis en mairie des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements.

II Participation, fréquentation et contributions

Au cours des permanences en mairie des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements, 51 personnes ont été reçues. Deux d'entre elles représentaient des personnes morales ou collectifs : le Collectif Vélos en Ville et L'Association des Commerçants Chave-Eugène Pierre.



Tout au long de la concertation, 33 contributions ont été portées sur le registre ou remises lors des permanences en mairie des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements.

III Constats effectués sur la situation actuelle de la place

1. L'attachement au lieu

L'inscription de la place Jean Jaurès « La Plaine » dans le quotidien de chacun transparaît dans l'ensemble des contributions reçues. Les participants sont conscients de l'importance de ce lieu pour la ville de Marseille.

2. La nécessité d'agir

La nécessité d'une action est reconnue et soulignée par une très large majorité des contributeurs. D'ailleurs, aucun participant n'a soutenu une position visant à laisser la place Jean Jaurès dans son état actuel, sans aucune rénovation.

Les constats des difficultés rencontrées dans les usages de la place Jean Jaurès sont largement partagés. Il s'agit notamment de la saturation des emplacements de stationnement, voire du stationnement anarchique. Le stationnement résident est une autre préoccupation majeure des contributeurs.

Plusieurs contributions soulignent par ailleurs des usages inappropriés de la place, provoquant notamment des salissures et le rejet sauvage de déchets.

IV Éléments d'appréciation du projet

À ce stade des opérations, certains contributeurs réservent leur avis sur le projet. Il est toutefois intéressant de noter que plus de la moitié des participants se sont présentés en permanence comme porteurs d'interrogations, de demandes d'éclairages, ou de suggestions, plutôt que pour exprimer un avis favorable ou défavorable sur la requalification.

1. Le besoin de maintenir une multiplicité d'usages

Plusieurs participants sont préoccupés par la nécessité de maintenir une multiplicité d'usages de la place. Ils recommandent d'assurer la cohabitation des commerces et cafés, du marché, des enfants, adolescents et adultes usagers. Plusieurs participants préconisent également le maintien d'une possibilité d'organiser de grands événements publics sur La Plaine.

2. L'esprit La Plaine

L'opposition contre le projet est souvent marquée par la dichotomie entre une ville chamarrée, diverse, spontanée, qui serait celle de La Plaine, et une ville homogène, attractive spécifiquement pour les touristes, étudiants et cadres, qui serait celle du projet.

Les craintes exprimées par rapport à l'opération sont décrites par les termes suivants : « uniformisation, gentrification, homogénéisation, aseptisation, dépossession » d'un lieu de vie.

3. La durabilité des ouvrages

Les participants sont animés par la volonté de voir durer les équipements rénovés. Plusieurs d'entre eux questionnent déjà la qualité du mobilier urbain (jeux d'enfants), son rapport esthétique/robustesse, sa facilité d'entretien dans la durée.

4. L'intégration du projet dans la ville

En outre, les participants souhaitent prendre connaissance des schémas qui ont suscité l'émergence du projet, ou dans lesquels celui-ci est inscrit.

Certains participants défavorables au projet estiment que son important budget serait plus utilement investi dans des projets très différents du projet d'aménagement de La Plaine, comme par exemple la problématique du mal-logement.

V Les thématiques évoquées

Les sujets de préoccupation ont été regroupés comme suit. Certains seront par la suite davantage détaillés.

- **Circulation voitures, vélos**

Problèmes de circulation actuels, propositions sur le schéma de circulation proposé (voir ci-dessous), sens de circulation dans les rues adjacentes, caractéristiques des pistes cyclables

- **Marché, forains**

Devenir du marché en phase chantier et après la requalification, nombre de forains, devenir des forains qui ne pourraient plus exposer sur le marché

- **Stationnement voitures, vélos**

Stationnement anarchique, besoins en stationnement des résidents et usagers occasionnels de la place, accessibilité des parkings situés dans les rues adjacentes à la place, propositions sur le stationnement des bicyclettes

- **Transports en commun**

Besoin d'un renforcement de la desserte et d'un déploiement de navettes entre le Vieux Port et la place

- **Aménagements**

Besoin d'espaces et d'équipements dédiés aux adolescents, qualité des agrès de jeux d'enfants, nécessité de maintenir un espace ouvert polyvalent qui pourra être employé à des manifestations festives

- **Arbres et espaces verts**

Besoin d'arbres en nombre suffisant notamment pour contribuer à l'assainissement de l'air. La conservation des magnolias est appréciée

- **Commerces**

Impact potentiel du chantier et du réaménagement sur l'activité des commerces, besoin d'un maintien du commerce de proximité, par opposition au commerce de chaîne

- **Toilettes**

Besoin en toilettes publiques gratuits, mais aussi et surtout en vespasiennes faciles d'accès à proximité des principaux cafés de la place

- **Nettoyage**

Besoin d'un effort supplémentaire en matière de nettoyage de la place, et de solutions pour optimiser la collecte des déchets du marché

- **Surveillance, gardiennage**

Besoin d'une fonction de gardiennage de la place, de surveillance par les forces de police et/ou vidéosurveillance

- **Éclairage**

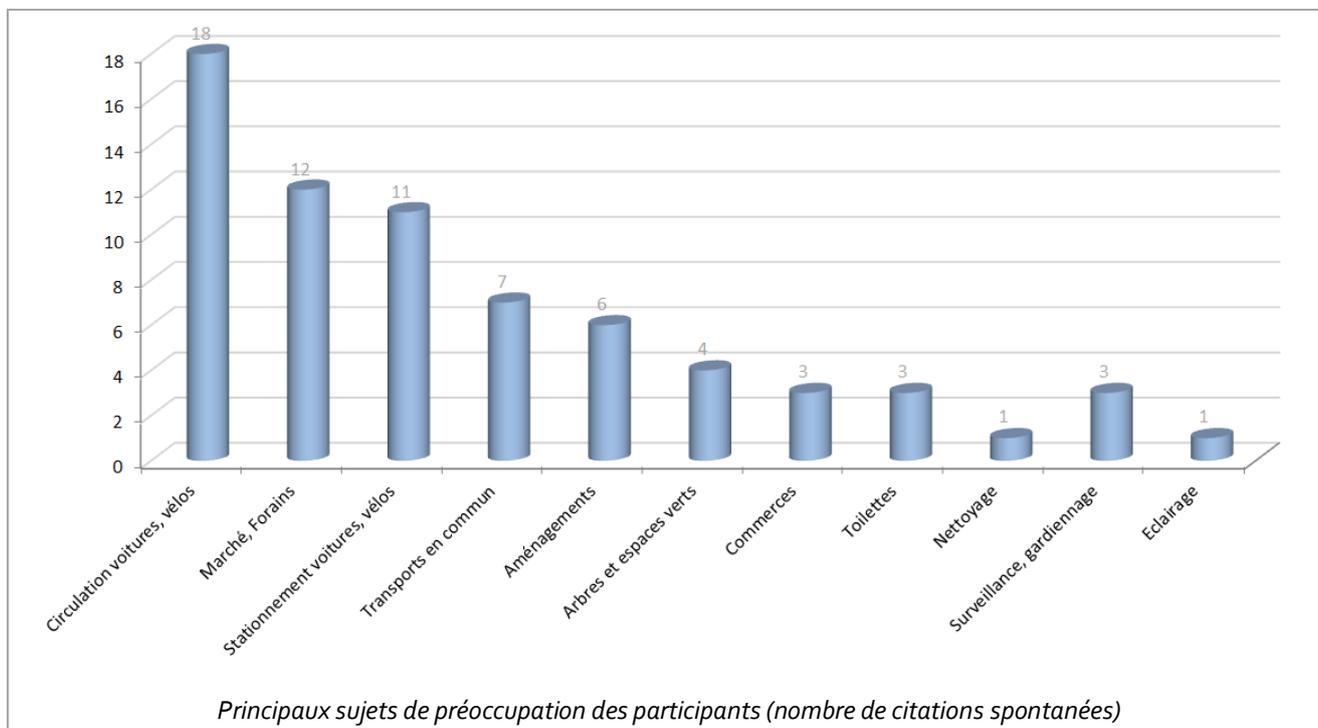
Besoin d'une amélioration de l'éclairage public

- **Concertation**

Attentes sur la concertation en cours, besoin des habitants, forains et commerçants d'être entendus à chaque étape de l'aménagement

- **Gestion, entretien de la place**

Besoin d'un dispositif de gestion, d'entretien, de maintenance suffisamment efficace pour faire durer le bénéfice de la requalification



1. Flux de circulation

Il n'y a pas de consensus en matière de circulation entre les différents participants. Les registres montrent l'existence d'une tension entre une volonté de faciliter la circulation des véhicules individuels, et de les laisser stationner, et au contraire une attente visant à bannir la circulation de transit et à piétonner l'espace.

Quoi qu'il en soit de la position de chacun sur le schéma de circulation optimal, nombre de participants expriment leur attente d'un apaisement des flux de circulation.

Par ailleurs, plusieurs personnes ont souligné l'importance d'une possibilité de liaison entre l'est et l'ouest de la place. La situation de la rue Terrusse a été citée à plusieurs reprises. La circulation en sens unique rue Terrusse, et l'éventuelle mise en sens unique d'autres artères secondaires desservant la Plaine, semblent de nature à compliquer l'accès à la rue Terrusse. Certains contributeurs suggèrent une mise à double sens de la rue Terrusse, ou une inversion du sens de circulation des rues Barbaroux et Barthélémy.

Une interrogation sur la thématique de la circulation a été émise sur le nouveau carrefour des rues des Trois Mages/Saint-Pierre/Saint-Michel/Ferdinand Rey.

2. Transports et stationnement

Les attentes sont fortes en matière de transports en commun. Les participants appellent de leurs vœux un renforcement des fréquences de passage des autobus.

Certains contributeurs ont fait état de leurs trajets et de leurs besoins. Ainsi, un participant demande une liaison directe entre le Vieux port/l'hyper centre de Marseille, et la place Jean Jaurès. La promotion des transports en commun (parkings relais, navettes) a été soulignée comme un enjeu.

En matière de stationnement, plusieurs contributeurs soulignent le prix élevé du stationnement dans les parkings payants, ainsi que la saturation des espaces de stationnement. Une contributrice milite en faveur de la création d'emplacements gratuits de stationnement.

De manière générale, la question du stationnement est aussi préoccupante pour les riverains que pour les visiteurs/usagers. En effet, beaucoup de riverains travaillent en dehors de Marseille et s'y rendent en voiture. Il est donc nécessaire de prendre en compte cette problématique pour ne pas que « *les bénéfices tirés par le réaménagement soient anéantis par une baisse significative de la qualité de vie* ».

Les modes doux de déplacement, quant à eux, ont notamment été défendus par l'association Vélos en ville dans son mémoire (*voir annexe*). Plusieurs contributeurs, dont cette association, soutiennent le développement des pistes cyclables.

3. Impact économique du projet : marché, commerces et immobilier

À plusieurs reprises a été soulevée la question du nombre de forains et de l'offre qui sera maintenue sur le marché après la requalification, avec la crainte de la création d'un marché purement touristique ou folklorique qui ne répondrait plus aux attentes des riverains. Des inquiétudes ont été exprimées quant à la réduction de la surface destinée au marché forain.

Une autre inquiétude porte sur les perspectives des commerces en pied d'immeuble ainsi que sur la possibilité d'introduction de changements dans les activités de ces commerces et les enseignes en présence. Les contributeurs ont exprimé leur volonté de conserver « l'âme » de la place, la diversité des enseignes, des couleurs, sur le marché et dans les commerces.

Plusieurs contributions visent un accompagnement des commerçants (forains et en pied d'immeuble) pendant la phase de chantier. Un participant a ainsi proposé une relocalisation temporaire du marché pendant la phase de travaux.

4. Aménagement

La principale remarque formulée sur l'aménagement de la future place, concerne la création d'une voie traversante. Plusieurs participants ont exprimé leur attachement au mail historique, ou s'interrogent sur l'opportunité d'une scission de la place en plusieurs espaces.

Certains contributeurs craignent que cette décision fasse perdre de sa polyvalence à la place Jean Jaurès, sa surface devant être répartie entre plusieurs usages dédiés, délimités par l'installation de mobilier urbain ou des kiosques du marché.

Plusieurs participants ont appelé de leurs vœux le maintien d'un vaste espace ouvert, dont la vocation ne serait pas attribuée *a priori*. Un tel espace permettrait de préserver les pratiques festives, mais aussi d'accueillir les jeux de balle des adolescents, ou encore divers événements.

Parmi les éléments cités comme nécessaires ou utiles figurent :

- Des arbres de haute tige et espaces verts ;
- Des jeux d'enfants en quantité suffisante ;
- Des équipements dédiés aux adolescents ;
- Des tables ;
- Des toilettes publiques et/ou vespasiennes ;

- Des conteneurs à ordures semi-enterrés.

VI La gestion/l'entretien de la place, la concertation sur le projet

1. La gestion

Le coût annoncé du projet est mis en regard du coût qui serait ou aurait été engendré par une rénovation progressive du lieu, sans requalification, ou par des opérations régulières de gros entretien. Certains contributeurs expriment leur impression d'un projet d'envergure qui viendrait compenser plusieurs années sans maintenance des infrastructures de la place.

La gestion de la place apparaît donc comme une condition à venir de l'efficacité de l'opération. Les participants encouragent donc les pouvoirs publics à prévoir une continuité de gestion de la place après le réaménagement, une poursuite de l'effort dans la durée. Des propositions concrètes ont d'ailleurs été faites dans ce sens, avec par exemple la préconisation d'un gardiennage de la place, d'une surveillance policière, d'une vidéosurveillance. Un contributeur suggère de contrôler davantage l'activité des forains (contrôle des Kbis, dissuasion du travail au noir etc.). D'autres contributions concernent la propreté, notamment le nettoyage après marché, dont l'efficacité est comparée avec celle du nettoyage du marché du Prado.

2. La concertation

La précédente concertation de 2015 est encore très présente dans l'esprit des participants. Les contributeurs qui ont alors pris part au débat auraient souhaité obtenir un retour sur les suites données à leurs observations (plusieurs supports informatifs sont disponibles sur le site internet de Soleam). En l'occurrence, certains participants expriment leur impression d'un projet déjà figé, « un fait accompli » devant lequel ils seraient placés. Plusieurs contributeurs appellent de leurs vœux une concertation tout au long du projet.

VII Annexe : synthèse des attentes formulées sur le projet dans les mémoires reçus en permanence

1. Collectif Vélos en Ville

Le collectif a produit deux contributions portant principalement sur l'usage cycliste de l'espace. L'association préconise la création d'espaces de stationnement pour vélos dans le parking souterrain, mais aussi en aérien.

Le collectif recommande par ailleurs d'élargir la piste cyclable du projet, de l'éloigner des emplacements de stationnement de véhicules, et plus largement de protéger la place du stationnement anarchique. Le collectif cite la loi Laure, qui pourrait être mise en œuvre au moyen d'abaissements de trottoirs. Ces aménagements permettraient aux cyclistes de traverser la place pour quitter ou rejoindre l'une ou l'autre des rues adjacentes.

Le collectif remarque également que le futur carrefour des rues des Trois Mages/Saint-Pierre/Saint-Michel/Ferdinand Rey sera un point noir « où les circulations vont se croiser de manière compliquée ». L'association propose d'ailleurs d'élargir la vision de l'aménageur à l'ensemble du plateau Jean-Jaurès/Notre-Dame du Mont, à des fins de mise en cohérence du projet au sein de la ville.

2. Association des Commerçants Chave-Eugène Pierre

L'association fait part de son inquiétude quant aux changements à introduire dans le plan de circulation, qui formeront notamment obstacle à la jonction est-ouest de la place.



ADRESSE

Le Louvre et Paix :

49, la Canebière - CS 80024 - 13232 Marseille CEDEX 01
Tél. 04 88 91 91 91 - Fax 04 88 91 91 71

www.soleam.net

METROPOLE
AIX
MARSEILLE
PROVENCE
— 0 m —





PROJET DE REQUALIFICATION DE LA PLACE JEAN JAURÈS

Compte-rendu de la concertation
publique (Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arr.)



Sommaire

I	Modalités de la concertation	2
II	Participation, fréquentation et contributions.....	2

I Modalités de la concertation

Par délibération URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence a approuvé les modalités de concertation publique pour les projets d'équipement publics et d'aménagement public entrant dans le champ de l'opération « Grand Centre-Ville » concédée à la SOLEAM. La concertation publique sur la requalification de la place Jean Jaurès – La Plaine s'est déroulée entre les vendredis 3 et 31 mars 2017.

Des documents explicitant le projet ont été publiquement exposés, ainsi qu'un dossier d'information et un registre d'observations. Ces éléments ont été mis à la disposition du public dans les lieux publics suivants :

- Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements (125, La Canebière), de 8 heures 30 à 11 heures 45 et de 12 heures 45 à 16 heures 45 ;
- Centre Municipal d'Animations (CMA) Méridien, de la Mairie des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements (17, boulevard Jeanne d'Arc), de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ;
- Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements (125, rue du Commandant Rolland), de 8 heures 30 à 12 heures et de 12 heures 45 à 16 heures 45.

Du 3 au 31 mars 2017 inclus, treize permanences ont été tenues par un technicien, afin d'apporter des explications et de répondre aux questions des visiteurs.

Ces permanences se sont déroulées dans les lieux suivants :

- Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements, bureau n° 2 du rez-de-chaussée, les jeudis 9, 16, 23 et 30 mars de 9 heures à 11 heures 45 ;
- CMA Méridien de la Mairie des 4^{ème}s et 5^{èmes} arrondissements, les vendredis 3, 10, 17, 24 et 31 mars matin de 9 heures à 12 heures ;
- Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements Bagatelle, les mardis 7, 14, 21 et 28 mars de 8 heures 30 à 11 heures 30.

Le présent compte-rendu concerne plus particulièrement les éléments recueillis en mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements.

II Participation, fréquentation et contributions

Au cours des permanences en mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, 7 personnes ont été reçues. Le registre des contributions ayant disparu à l'issue de la période de concertation, il est malheureusement impossible de déterminer le nombre exact des contributions inscrites. Une deuxième période de concertation a donc été ouverte afin de respecter le parallélisme des formes. La concertation s'est tenue du lundi 12 juin 2017 au mercredi 12 juillet 2017 inclus, dans les mêmes conditions que la première concertation et avec la tenue de 4 permanences les mardis 13, 20, 27 juin et 4 juillet de 9h à 11h30.

A noter que personne ne s'est présenté aux permanences organisées en mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements et qu'aucune inscription n'a été portée au nouveau registre mis à la disposition de tous à cette occasion.



ADRESSE

Le Louvre et Paix :

49, la Canebière - CS 80024 - 13232 Marseille CEDEX 01
Tél. 04 88 91 91 91 - Fax 04 88 91 91 71

www.soleam.net

**Annexe : Avis de concertation publique « opération Grand Centre Ville »
Projet de requalification de la place Jean Jaurès**

AVIS CONCERTATION PUBLIQUE

Opération « Grand Centre Ville »

Projet requalification de la place Jean-Jaurès Marseille 1^{er}, 5^e, 6^e arrondissements

Par délibération URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence a approuvé les modalités de concertation publique pour les projets d'équipement publics et d'aménagement public entrant dans le champ de l'opération « Grand Centre Ville » concédée à la SOLEAM.

Une concertation publique spécifique pour le projet de requalification de la place Jean-Jaurès, Marseille 1^{er}, 5^e, 6^e arrondissements, est organisée pendant un mois, **du vendredi 3 mars 2017 au vendredi 31 mars 2017 inclus.**

A cet effet, une exposition publique des documents explicitant le projet accompagnée d'un dossier d'information et d'un registre d'observations seront mis à la disposition du public aux mêmes dates, dans les lieux publics suivants :

- Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arr.
125, La Canebière - 13001 Marseille
de 8H30 - 11H45 et 12H45 - 16H45
- CMA Méridien – Centre Municipal d'Animations de la Mairie des 4^{ème} et 5^{ème} arr.
17, bd Jeanne d'ArC – 13005 Marseille
de 9H00 - 12H00 et 14H00 - 18H00
- Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arr.
Bagatelle 125, rue du Commandant Rolland – 13008 Marseille
de 8H30 – 12h et 12H45 - 16H45

A compter du 3 mars 2017, des permanences permettant d'apporter des explications et répondre aux questions, seront assurées par un technicien dans les lieux publics suivants :

- Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements
125, La Canebière - 13001 Marseille
 - **Les jeudis 9/16/23/30 mars matin de 9h00 à 11h45 dans le bureau n°2 au rez-de-chaussée**
- CMA Méridien – Centre Municipal d’Animations de la Mairie des 4^{ème} et 5^{ème} arr.
17, bd Jeanne d’ArC – 13005 Marseille
 - **Les vendredis 3/10/17/24/31 mars matin de 9h00 à 12h00**
- Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements
Bagatelle 125, rue du Commandant Rolland – 13008 Marseille
 - **Les mardis 7/14/21/28 matin de 8h30 à 11h30**

AVIS CONCERTATION PUBLIQUE

Opération « Grand Centre Ville »

Projet requalification de la place Jean-Jaurès Marseille 1^{er}, 5^e, 6^e arrondissements

Par délibération URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence a approuvé les modalités de concertation publique pour les projets d'équipement publics et d'aménagement public entrant dans le champ de l'opération « Grand Centre Ville » concédée à la SOLEAM.

Une concertation publique spécifique pour le projet de requalification de la place Jean-Jaurès, Marseille 1^{er}, 5^e, 6^e arrondissements, est organisée pendant un mois, **du Lundi 12 juin 2017 au mercredi 12 juillet 2017 inclus.**

A cet effet, une exposition publique des documents explicitant le projet accompagnée d'un dossier d'information et d'un registre d'observations seront mis à la disposition du public aux mêmes dates, dans la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements :

Bagatelle 125, rue du Commandant Rolland – 13008 Marseille
de 8H30 – 12h et 12H45 - 16H45

A compter du 13 juin 2017, des permanences permettant d'apporter des explications et répondre aux questions, seront assurées par un technicien dans la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements tous les mardis matin :

Les mardis 13/20/27 juin ainsi que le mardi 4 juillet de 9h00 à 11h30.

**Annexe : Avis de concertation publique dans le journal d'annonce légale et dans
la presse locale**

BOUCHES-DU-RHÔNE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

VIE DES SOCIÉTÉS

SCI LA CADIERE D'AZUR

société civile immobilière

au capital de 1 050 000,00 euros

siège social : 13 rue du Hohneck à 68230 ZIMMERBACH
RCS COLMAR n°508 183 795

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

Par une AGE du 31 janvier 2017, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 1er février 2017 à l'adresse suivante :
Quartier Internet 13740 LA CADIERE D'AZUR
Gérant : Patrick BALD demeurant Quartier Internet à 13740 LA CADIERE D'AZUR
Le dépôt légal sera effectué au RCS près le Tribunal de Commerce d'Aix en Provence, désormais compétent

Pour avis
Vadim HAGER
Avocat

107075

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination Sociale : PEINTURE RENOVATION BATIMENT
Forme : SAS. **Objet social :** PEINTURE BATIMENT POSE REVETEMENTS SOLS ET MURS. **Siège social :** 1 PLACE ALEXANDRE LABADIE 13001 MARSEILLE - Capital : 1000 euros
Président : TOUIHRI ABDESSATAR DEMEURANT 1 PLACE ALEXANDRE LABADIE 13001 MARSEILLE
Durée : 99 ans à compter de l'enregistrement au RCS de Marseille. Admission aux assemblées et participation aux décisions, tout associé peut participer aux décisions collectives, droit de vote, une action donne droit à une voix, transmission d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés. 107090

AVIS DE FIN DE LOCATION
GÉRANCE DE TAXI

Suite à la location gérance d'une autorisation de stationnement de Taxi N° 658 sur la commune de Marseille consentie en date du 12/05/2015 entre M. POURROY Christian demeurant Chemin de Saint-Martin, n° 613 bis, 83119 BRUE-AURIAU et M. LANZETTA Jean-Marc demeurant 14 Rue LE VILLE D'ALGER « Les jardins de Louis » 13110 PORT DE BOUC a pris fin d'un commun accord, le 23/02/2017, selon les termes de l'article 95-935 avec une fin d'activité constatée par l'administration municipale à la date du déséquipement total du véhicule taxi par un installateur agréé en date du 22/02/2017. 107095

AVIS
CONCERTATION PUBLIQUE

Opération « Grand Centre Ville »

Projet requalification de la place Jean-Jaurès
Marseille 1er, 5e, 6e arrondissements

Par délibération URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence a approuvé les modalités de concertation publique pour les projets d'équipement publics et d'aménagement public entrant dans le champ de l'opération « Grand Centre Ville » concédée à la SOLEAM.

Une concertation publique spécifique pour le projet de requalification de la place Jean-Jaurès, Marseille 1er, 5e, 6e arrondissements, est organisée pendant un mois, du vendredi 3 mars 2017 au vendredi 31 mars 2017 inclus.

A cet effet, une exposition publique des documents explicitant le projet accompagnée d'un dossier d'information et d'un registre d'observations seront mis à la disposition du public aux mêmes dates, dans les lieux publics suivants :

Mairie des 1er et 7ème arr.
125, La Canebière - 13001 Marseille
de 8H30 - 11H45 et 12H45 - 16H45
CMA Méridien - Centre Municipal d'Animations de la Mairie des 4ème et 5ème arr.
17, bd Jeanne d'Arc - 13005 Marseille
de 9H00 - 12H00 et 14H00 - 18H00
Mairie des 6ème et 8ème arr.
Bagatelle 125, rue du Commandant Rolland - 13008 Marseille
de 8H30 - 12h et 12H45 - 16H45
A compter du 3 mars 2017, des permanences permettant d'apporter des explications et répondre aux questions, seront assurées par un technicien dans les lieux publics suivants :
Mairie des 1er et 7ème arrondissements
125, La Canebière - 13001 Marseille
- Les jeudis 9/16/23/30 mars matin de 9h00 à 11h45 dans le bureau n°2 au rez-de-chaussée
CMA Méridien - Centre Municipal d'Animations de la Mairie des 4ème et 5ème arr.
17, bd Jeanne d'Arc - 13005 Marseille
- Les vendredis 3/10/17/24/31 mars matin de 9h00 à 12h00
Mairie des 6ème et 8ème arrondissements
Bagatelle 125, rue du Commandant Rolland - 13008 Marseille
- Les mardis 7/14/21/28 mars matin de 8h30 à 11h30 106907

AVIS DE CONSTITUTION

107080

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination Sociale : LE FOURNIL DE GEZE.
Enseigne : BSP DU CANET - Forme : SARL.
Objet social : Boulangerie, pâtisserie, pizza restauration rapide.
Siège social : 68 bd du capitaine Géze - 13014 Marseille.
Capital : 100 Euros. **Gérante :** Mme KHECHMAR Chahra demeurant au 68 bd Capitaine Géze BT 8 - 13014 Marseille.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Marseille.

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

NAIL BATIMENT SARL

au capital 1000 euros

Siège : 5 AVENUE DU MERLAN 13014 MARSEILLE

N°RCS : 818 248 833 MARSEILLE

Suivant Assemblée Générale Extraordinaire du : 31/12/2016
Il a été décidé du transfert du siège social à compter du : 31/12/2016
Ancien Siège social : 5 AVENUE DU MERLAN 13014 MARSEILLE
Nouveau Siège social : 1 MONTEE DE L PORATOIRE 13006 MARSEILLE
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Les formalités seront effectuées au Tribunal de Commerce de MARSEILLE 107091

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination Sociale : JUMPER Trampoline Park
Forme : SARL - **Objet social :** Parc Trampoline loisirs et sport
Siège social : bâtiment B lot B, Avenue Emile Barneoud 13170 Les Pennes Mirabeau - Capital : 16 000 euros
Gérant : M. Anthony Benchenafi demeurant au 31 Vallon de Simiane 13109 Simiane Collongue
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Aix en Provence. 107101

AVIS D'ENQUETE

TOTAL RAFFINAGE CHIMIE

Exploitation d'une bioraffinerie
sur la commune de Châteauneuf-les-Martigues

LE PREFET DE LA REGION PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR,
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD,
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 13 février 2017, il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée par la société TOTAL RAFFINAGE CHIMIE, dont le siège social se situe 2 place Jean Millier, la Défense 6, à Courbevoie - 92400, en vue d'être autorisée à exploiter une bioraffinerie dans le cadre de la réorganisation de sa plateforme de la Méde, située sur le territoire de la commune de Châteauneuf-les-Martigues.
Le projet consiste en une réorganisation de la plateforme de la Méde comprenant principalement une bioraffinerie, des stockages associés à la Méde et Lavéria, une ferme solaire et un centre de formation.
Le dossier de demande d'autorisation contient une étude d'impact et le public peut consulter un résumé non technique de cette dernière sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>
Ce dossier a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 03 février 2017 qui est consultable à cette même adresse et joint au dossier d'enquête publique.
Ce dossier n'a pas fait l'objet d'une concertation préalable.
Le site abritant le projet de la bioraffinerie fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).
Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, auprès du Préfet des Bouches-du-Rhône, place Félix Baret, CS 80001, 13282 Marseille Cedex 06, à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement (DCLUPE), Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (BITRPM).
Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) est consultable pendant toute la durée de l'enquête par le site de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetespubliques/Enquetes-Publiques-ICPE/Chateauneuf-les-Martigues>
Dans le cadre de la protection contre la commission d'actes de malveillances dans les établissements classés SEVESO, les données potentiellement sensibles pour la sécurité, ne sont pas accessibles.
Afin que le public puisse prendre connaissance de l'ensemble du dossier, le DDAE est consultable également sur un poste informatique pendant cette même durée à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06, à la Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement (DCLUPE), Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection de Milieux (BITRPM), Téléphone : 04.84.35.42.60 ou 04.84.35.42.72
Est désigné en qualité Commissaire enquêteur :

Monsieur GUY SANTAMARIA

Directeur Général des Services de

Berre l'Etang à la retraite

Les pièces du dossier ainsi que des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, resteront déposés en Mairies de Châteauneuf-les-Martigues, Martigues, et Sausset-les-Pins, pendant 31 jours du 13 mars 2017 au 14 avril

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination Sociale : OUTLET STORE - Forme : S.A.S.
Capital : 1 000 euros - **Objet social :** Négoce de l'habillement en détails ou en gros - **Siège social :** 158 Avenue de Saint Antoine 13015 MARSEILLE
Président : M. SADAoui Samir demeurant : 21 Traverse Collet Redon - 13013 MARSEILLE. **Durée :** 99 ans à compter de l'enregistrement au RCS de MARSEILLE.
Admission aux assemblées et participations aux décisions : tout associé peut participer aux décisions collectives. Droit de vote une action donne droit à une voix. Transmission d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés. 107094

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination Sociale : SOSSAR TRANSPORT
Forme : SASU - **Objet social :** La société a pour objet le transport de passagers, activité taxi exercée à partir de la commune de rattachement de toute autorisation de stationnement concernée. La Société va exploiter une licence taxi dont la commune de rattachement est Marseille.
Siège social : 20 Traverse de la montre, Centre Etoile, bât 1 13011 Marseille - **Capital :** 100 euros -
Président : Mr KHELIFA MAHADJOUBI Sophien demeurant 1 avenue Victor Roman 13240 Septèmes - Les Vallons - **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Marseille.
Admission aux assemblées et participation aux décisions, tout associé peut participer aux décisions collectives, droit de vote, une action donne droit à une voix, transmission d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés. 107093

Retrouvez sur www.lamarseillaise-legalannonces.com
toutes les annonces légales, judiciaires, marchés publics
et privés des régions PACA et Languedoc

2017 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux, et consigner directement ses observations, propositions et contre propositions sur les registres ouverts à cet effet.
Ces observations, propositions et contre propositions pourront être également adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur à la Mairie de Châteauneuf-les-Martigues, siège de l'enquête, et seront tenues à la disposition du public auprès de la mairie précitée dans les meilleurs délais.
Ces mêmes remarques peuvent-être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : citoyen13@free.fr

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les observations du public :

- en mairie de Châteauneuf-les-Martigues, place Bellot, 13220 :
- le lundi 13 mars 2017 de 9h00' à 12h00'
- le mardi 14 mars 2017 de 9h00' à 12h00'
- le mercredi 15 mars 2017 de 14h00' à 17h00'
- le jeudi 16 mars 2017 de 9h00' à 12h00'
- le vendredi 17 mars 2017 de 14h00' à 17h00'

- en mairie de Martigues, service urbanisme, avenue Louis Sammut, 13500 :
- le mardi 4 avril 2017 de 9h00' à 12h00'

- en mairie de Sausset-les-Pins, Hôtel de Ville, place des Droits de l'Homme, 13960 :
- le vendredi 31 mars 2017 de 14h00' à 17h00'

Le commissaire enquêteur pourra, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues aux articles R.123-6 2ème alinéa et des articles R.123-14 à R.123-17 du Code de l'Environnement.

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du Commissaire enquêteur, de même que des remarques et observations recueillies lors de l'enquête publique, auprès des mairies concernées ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et, également pendant toute la durée de l'enquête par les mairies concernées ainsi que dans un rayon de 3 km autour de l'établissement, et par le demandeur, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet suivant les caractéristiques et les dimensions fixées par l'arrêté ministériel en date du 24 avril 2012.
Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture à l'adresse : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et également pendant toute sa durée.

Le responsable du projet est Monsieur Georges FAUQUE, Société TOTAL RAFFINAGE CHIMIE, Plateforme de la Méde, BP 90020, 13165 Châteauneuf-les-Martigues tél : 04.42.78.50.00.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou de refus, d'exploiter la bioraffinerie est le Préfet des Bouches-du-Rhône, après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

Cette décision sera prise sous la forme d'arrêté préfectoral, de refus ou d'autorisation, assorti des prescriptions en tant que décision individuelle, qui sera mise en ligne sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et notifié au demandeur.

Marseille, le 15 février 2017

Pour le Préfet

et par délégation

La Secrétaire Générale Adjointe

Maxime AHRWEILLER

107101

Annonces légales

Contacts : 04.91.84.46.30 - al@eurosud-publicite.fr
www.laprovencemarchespublics.com

Mardi 21 Février 2017
habilité à publier par arrêté de Monsieur le Préfet du Département

VENTES AUX ENCHERES

735230 **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT D'UN APPARTEMENT DE TYPE F4 au 1er étage gauche (lot n° 84) ET D'UNE CAVITE AU SOUS-SOL (lot n° 19)**
 dépendant d'un immeuble en copropriété sis à MARSEILLE (13010), 251, rue Pierre-Doris, Résidence La Marguerite, Bâtiment A2, cadastre section 859 E n° 148, lueidit = Allée du Docteur Fliera = pour 2 h 25 à 01 ca.
Mise à prix : 34.000 euros
 Visite le mardi 14 mars 2017 de 10 h 30 à 11 h 30
ADJUDICATION LE JEUDI 23 MARS 2017 à 9 h 30
 à l'audience du juge de l'exécution au Tribunal de Grande Instance de Marseille, Palais de Justice, salle Borély, rez-de-chaussée, place Monthyon 13006 MARSEILLE.
 Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un avocat inscrit au Barreau de Marseille qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Marseille.
RENSEIGNEMENTS :
 Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :
 - Au Cabinet de Maître Nicolas SIROUNIAN, Avocat au Barreau de Marseille, 4345, rue Breteuil, 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.13.24.13.63 - f.hoffmann@pdcconseils.com
TOUS LES JOURS DE 10 H 00 à 12 H 00 EXCLUSIVEMENT :
 - Au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Marseille, place Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

735233 **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**
 D'UNE CHAMBRE DE SERVICE (lot n° 44)
 dépendant d'un immeuble en copropriété sis à MARSEILLE (13008), 24, boulevard Lord-Duvenec, Quartier Périer
Mise à prix : 10.000 euros
 Visite le mardi 14 mars 2017 de 9 h 00 à 10 h 00
ADJUDICATION LE JEUDI 23 MARS 2017 à 9 h 30
 à l'audience du juge de l'exécution au Tribunal de Grande Instance de Marseille, Palais de Justice, salle Borély, rez-de-chaussée, place Monthyon, 13006 MARSEILLE.
 Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un avocat inscrit au Barreau de Marseille qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Marseille.
RENSEIGNEMENTS :
 Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :
 - Au Cabinet de Maître Thomas D'JOURNO, Avocat au Barreau de Marseille, 4345, rue Breteuil, 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.13.24.13.63 - f.hoffmann@pdcconseils.com
TOUS LES JOURS DE 10 H 00 à 12 H 00 EXCLUSIVEMENT :
 - Au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Marseille, place Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

735568
 Cabinet de Maître Caroline PAYEN
 Avocat associé de la SCP DRUJON d'ASTROS - BALDO & ASSOCIES
 Les Patios de Forbin - 9bis, Place John Rewald
 13100 Aix-en-Provence Tél 04 42 17 00 20
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION-PARTAGE LUNDI 3 AVRIL 2017 A 9 HEURES
 A l'audience du Juge de l'Exécution Du Tribunal de Grande Instance D'Aix en Provence, Impasse des Frères Pratiés Quartier du Jas de Bouffan

MAISON T5 AVEC GARAGE & PISCINE SISE A FOS SUR MER (BDR) 10, ALLÉE DES BLÉS D'OR

Sur une parcelle cadastrée lueidit = La Plaine Ronde Nord = Section AR n° 348 pour une contenance de 5a 99ca, est bâtie une maison d'habitation de plain pied, de type V, d'une surface habitable de 102,78 m² avec garage attenant de (13,91 m²). La date du procès-verbal descriptif le 01/02/2017 (la maison est occupée par le propriétaire et ses enfants.

Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance d'Aix en Provence.

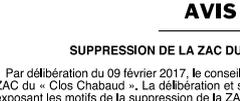
Autres renseignements sur internet www.info-encheres.com où est publié le cahier des conditions de la vente et annexes.

MISE A PRIX : 190.000 €
AVEC FACULTÉ DE BAISSE D'UN QUART EN CAS DE CARENCE D'ENCHÈRES
VISITE : LUNDI 27 MARS 2017 DE 14H30 À 15H30.
ABT COMMUNICATION - R.C.S. : B 352 315 931

ANNONCES LEGALES

735442

COMMUNE DE MOLLEGES
AVIS
SUPPRESSION DE LA ZAC DU « CLOS CHABAUD »
 Par délibération du 09 février 2017, le conseil municipal a décidé de supprimer la ZAC du « Clos Chabaud ». La délibération et son rapport de présentation annexé exposant les motifs de la suppression de la ZAC pourront être consultés en Mairie aux heures et jours d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h15 et le samedi de 8h00 à 12h00)

735441

AVIS DE PUBLICITE
 Conditions d'exercice du droit de préemption urbain et du droit de préemption renforcé par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur le territoire de la Ville de Marseille - Rectificatif.
 Par délibération n° URB 007-1411/16/CM du 15 décembre 2016 la Métropole d'Aix-Marseille-Provence a approuvé les conditions d'exercice du droit de préemption urbain et du droit de préemption renforcé par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur le territoire de la Ville de Marseille.

REPUBLIQUE FRANCAISE PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

AVIS

En application des dispositions de l'article L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, par arrêté du 10 Février 2017, les objectifs et les modalités de la concertation avec le public relative au projet d'aménagement de la RN 236 sur le territoire de la commune d'Aix-en-Provence.

Cette concertation se déroulera du 02 au 17 mars 2017 inclus dans les locaux de la mairie d'Aix-en-Provence (Service de l'Urbanisme - 12 Rue Pierre et Marie Curie - 13 100 Aix-en-Provence) ou le dossier sera tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Pendant toute la durée de la concertation, le dossier pourra également être consulté et téléchargé sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence Alpes Côte d'Azur (DREAL PACA) :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (rubrique : projets d'infrastructures routières)

Conformément aux dispositions de l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, l'arrêté préfectoral du 10 Février 2017 sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône et affiché en mairie d'Aix-en-Provence et à la mairie annexe de Puyrcaud pendant un mois.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de l'Unité Maitrise d'Ouvrage du Service Transports Infrastructures Mobilités de la DREAL PACA (adresse postale : 16 Rue ZATTARA - CS 70248 - 13 331 MARSEILLE CEDEX 3 - Tél. Secrétariat : 04-88-22-64-43 / 04-88-22-64-54).



AVIS

CONCERTATION PUBLIQUE

OPÉRATION « GRAND CENTRE VILLE » PROJET REQUALIFICATION DE LA PLACE JEAN-JAURÈS MARSEILLE 1ER, 5E, 6E ARRONDISSEMENTS

Par délibération URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence a approuvé les modalités de concertation publique pour les projets d'équipement publics et d'aménagement public entrant dans le champ de l'opération « Grand Centre Ville » concédée à la SOLEAM.

Une concertation publique spécifique pour le projet de requalification de la place Jean-Jaurès, Marseille 1er, 5e, 6e arrondissements, est organisée pendant un mois, du vendredi 3 mars 2017 au vendredi 31 mars 2017 inclus.

A cet effet, une exposition publique des documents explicitant le projet accompagnée d'un dossier d'information et d'un registre d'observations seront mis à la disposition du public aux mêmes dates, dans les lieux publics suivants :

- Mairie des 1er et 7ème arr.
125, La Canebière - 13001 Marseille
de 8h30 - 11h45 et 12h45 - 16h45
 - CMA Méridien - Centre Municipal d'Animations de la Mairie des 4ème et 5ème arr.
17, bd Jeanne d'Arc - 13005 Marseille
de 9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00
 - Mairie des 6ème et 8ème arr.
Bagatelle 125, rue du Commandant Rolland - 13008 Marseille
de 8h30 - 12h et 12h45 - 16h45
- A compter du 3 mars 2017, des permanences permettant d'apporter des explications et répondre aux questions, seront assurées par un technicien dans les lieux publics suivants :
- Mairie des 1er et 7ème arrondissements
125, La Canebière - 13001 Marseille
Les jeudis 9/16/23/30 mars matin de 9h00 à 11h45 dans le bureau n°2 au rez-de-chaussée
 - CMA Méridien - Centre Municipal d'Animations de la Mairie des 4ème et 5ème arr.
17, bd Jeanne d'Arc - 13005 Marseille
Les vendredis 3/10/17/24/31 mars matin de 9h00 à 12h00
 - Mairie des 6ème et 8ème arrondissements
Bagatelle 125, rue du Commandant Rolland - 13008 Marseille
Les mardis 7/14/21/28 mars matin de 8h30 à 11h30

735439

COMMUNE DE MOLLEGES
AVIS

Approbation de la Modification N°3 du Plan d'Occupation des Sols

Par délibération en date du 09 février 2017, le conseil municipal de la Commune de Mollegès a décidé d'approuver la modification N°3 du plan d'occupation des sols.

Le dossier de P.O.S., approuvé et modifié, est tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures d'ouverture, ainsi qu'en sous-préfecture.

Pour consulter gratuitement et répondre électroniquement aux appels d'offres de la région PACA

www.laprovencemarchespublics.com

Le plus grand marché public de Provence/Côte d'Azur/Corse
 Membre du réseau Francemarchés

VILLE DE ROUSSET (13790)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

OBJET :
 Par arrêté n°423/2017 en date du 08/02/2017, le Maire de ROUSSET a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision du zonage d'assainissement des eaux pluviales dont le projet a été validé par la délibération du Conseil Municipal n°101/2015 en date du 23 juillet 2015.

En vertu de la décision n° CE-2016-93-13-27 rendu le 10 novembre 2016 par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) après examen au cas par cas, ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Conformément à l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales, le zonage d'assainissement des eaux pluviales doit délimiter, après enquête publique :

1. les zones dans lesquelles des mesures doivent être prises pour limiter l'impérialisation des sols, assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;
2. les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel, et en tant que de besoin le traitement des eaux pluviales.

Le zonage d'assainissement des eaux pluviales de la Ville de ROUSSET de 2010 a été révisé afin, d'une part, d'être mis en conformité avec les nouvelles prescriptions du SAEG de l'Arc et du SDAGE Rhône Méditerranée dont les révisions ont respectivement été approuvées les 13 mars 2014 et le 3 décembre 2015, et d'autre part, d'être mis en cohérence avec le PLU tel qu'il a été approuvé le 23 juillet 2015.

DECISION POUVANT ETRE ADOPTEE AU TERME DE L'ENQUETE ET AUTOURITE COMPETENTE POUR STATUER

Au terme de l'enquête, le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales, éventuellement modifié suite au rapport et aux conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal de Rousset qui en délibérera.

NOM ET QUALITE DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR
 Monsieur Christian TORD, Ingénieur-Environnement Industrie et Mines, a été désigné commissaire-enquêteur par décision n°E17000010/13 en date du 18 janvier 2017 du Président du Tribunal Administratif de MARSEILLE.

DATE D'OUVERTURE, DUREE ET MODALITES DE L'ENQUETE PUBLIQUE
 L'enquête publique sera ouverte le lundi 13/03/2017 à 09h00 et sera clôturée le vendredi 14/04/2017 à 17h00, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Toute correspondance reçue après le 14/04/2017 à 17 heures ne sera pas recevable.
 Le siège de l'enquête publique est la Mairie de ROUSSET (13790).
 La personne responsable du projet de Zonage d'Assainissement est Monsieur le Maire de ROUSSET.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture précisés ci-dessous.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations au siège de l'enquête, les jours et heures suivants :

- Le lundi 13/03/2017 de 9 heures à 12 heures ;
 - Le mardi 14/03/2017 de 14 heures à 17 heures ;
 - Le jeudi 06/04/2017 de 9 heures à 12 heures ;
 - Le vendredi 14/04/2017 de 14 heures à 17 heures.
- La personne responsable du projet de Zonage d'Assainissement est Monsieur le Maire de ROUSSET.

A l'issue de l'enquête et dans la huitaine de la réception du registre et des documents annexés, le Commissaire-Enquêteur communiquera au Maire les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Maire dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Par suite, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront simultanément transmis au Maire de ROUSSET et au Président du Tribunal Administratif de Marseille théoriquement dans un délai de un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Dès leur réception, copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera sans délai tenue à la disposition du public à la Mairie de ROUSSET, Service de l'Urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la Mairie, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

ADRESSE DU SITE INTERNET SUR LEQUEL LE DOSSIER D'ENQUETE PEUT ETRE CONSULTE
www.rousset.fr.com

LIEU ET HORAIRES D'ACCES AU DOSSIER D'ENQUETE SUR SUPPORT PAPIER ET POSTE INFORMATIQUE ET AU REGISTRE D'ENQUETE
 Mairie de Rousset - Service de l'Urbanisme
 Avenue des Bannettes
 13790 ROUSSET
 (Tél. : 04.42.53.84.95 - Email : serviceurba@rousset.fr.com)
 Accueil du public les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Fermé le mercredi.

ADRESSES AUXQUELLES LE PUBLIC PEUT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PENDANT LE DELAI DE L'ENQUETE

Adresse courrier postal : Mairie de Rousset - Service de l'Urbanisme
 Hôtel de Ville - Place Paul Borde
 13790 ROUSSET

Adresse courrier électronique : mairie@rousset.fr.com avec copie serviceurba@rousset.fr.com
 NB : En précisant : A l'intention du Commissaire Enquêteur
 Réf. : Enquête publique sur le zonage d'assainissement pluvial

EXISTENCE D'UN RAPPORT SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Le zonage d'assainissement des eaux pluviales de Rousset a fait l'objet d'un examen au cas par cas conformément aux articles L.122-4, R.122-17 et R.122-18 du code de l'environnement, au terme duquel la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a rendu la décision n°CE-2016-93-13-27 en date du 10 novembre 2016 exonérant le projet d'évaluation environnementale. Cette décision est portée à la connaissance du public aux moyens d'insertions :

- dans le dossier d'enquête publique,
- sur le site internet de la Mairie de Rousset, et
- sur le site internet des MRAE.

Le présent avis est également affiché à la Mairie et sur les panneaux d'affichage en usage sur la Commune désignés par arrêté du Maire et sur le site internet de la Mairie.

Fait à ROUSSET, le 10/02/2017
 Le Maire, Jean-Louis CANAL

735432

COMMUNE DE MOLLEGES
AVIS

COMPLÉMENT À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2014 PORTANT RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS VALANT ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET FIXANT LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Par délibération du 09 février 2017, le conseil municipal de Mollegès a complété la délibération du 03 juillet 2014 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme en précisant les objectifs poursuivis. La délibération peut être consultée en mairie aux jours et heures d'ouverture (Du lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h15 et le samedi de 8h00 à 12h00)

PROVENCE/ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

MARSEILLE

Marchés publics :
Tél. 04 91 57 75 53 - executions@lamarseillaise.fr

Vie des sociétés :

Tél. 04 91 57 75 34 - ipp@lamarseillaise.fr

MARTIGUES

Tél. 04 42 41 30 61
martiguespub@lamarseillaise.fr

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE CHANGEMENT DE GÉRANT

SARLU CARDOT au capital de 1000 euros
Siège social : 39 Rue Gillibert 13005 Marseille
N° 534 888 516 RCS MARSEILLE

L'AGE du 31/03/2017 a nommé en qualité de gérant M. ALAMO Yves demeurant 17 Rue Frédéric Mistral, Cité Rose le Roucas bât 2, 13127 VITROLLES en remplacement de M. CALATAYUD Frédéric, à compter du 31/03/2017. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification au RCS de Marseille. 111800

ERRATUM

Suite à l'annonce parue dans nos colonnes le 18 mai 2017, concernant l'avis de constitution de la SAS CHAPATI BURGER, il fallait lire :

- M. KADIDA Marwan, demeurant au Rue de Zarzis 04 Rades Ben Arous Tunisie et non 3 rue Fortune Jourdan 13003 Marseille. 111788

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination Sociale : FERJANI.

Forme : SARL - **Objet social :** Pizzeria, Restaurant traditionnel à emporter ou par livraison - **Capital :** 1000 euros.

Siège social : 196 Avenue de Toulon 13010 Marseille.

Gérant : Monsieur FERJANI Lotfi demeurant au 5 Rue Poids de la Farine 13001 Marseille - **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Marseille. 111795

AUGMENTATION DU CAPITAL

SASU «AF BATIMENT» au capital de 500 euros.

Siège social : 61 Rue Marx Dormoy, 13004 Marseille.
820 425 395 R.C.S. de MARSEILLE

Suite à l'AGE du 21/04/2017, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 30 000 euros, afin de porter à la somme de 30.500 euros. Les formalités seront effectuées au tribunal de commerce de Marseille. 111796

AVIS DE CESSIION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte ssp en date du 05.05.2017, enregistré à SIE DE MARSEILLE 7, 9, 10 le 24/05/2017, Bord 2017/148 case n° 4, M. BOUALI Ibrahim demeurant 196 Avenue de Toulon 13010 Marseille SIREN 499 994 424 MARSEILLE a cédé à la SARL FERJANI au capital 1000 euros, dont le siège social est 196 Avenue de Toulon 13010 Marseille, RCS en cours, un fonds de commerce de Restaurant Snack exploité 196 Avenue de Toulon 13010 Marseille au prix de 7000 euros par virement bancaire. Prise de possession, jouissance et propriété le 05/05/2017. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours de la dernière des publications légales. Les formalités & actes seront déposés au RCS DE MARSEILLE. 111797

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 10/02/2017 avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination Sociale : «GFC CARRELAGE».

Siège social : 283 Avenue de Verdun Bât G 13400 Aubagne.

Forme : SASU - **Objet social :** Electricité, Isolation, Flocage, Carrelage, Menuiserie et Touts corps d'état.

Capital : 1000 euros - **Président :** M KUCUK Yakup demeurant : idem siège social. **Durée :** 99 ans à compter de l'enregistrement au RCS de Marseille. 111798

Admission aux assemblées et participation aux décisions, tout associé peut participer aux décisions collectives, droit de vote, une action donne droit à une voix, transmission d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés. 111798

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination Sociale : CONSTRUCTION N.A.K

Forme : SAS - **Capital :** 1000 Euros - **Objet social :** Maçonnerie général tout corps d'état en sous traitance - **Siège social :** 200 Avenue de St Antoine 13015 Marseille -

Président : Madame BENDJELLOUL Karima demeurant au ZA les Pleins du Sud 13150 St Chamas.

Directeur Général : BENDJELLOUL Adel demeurant au 1 rue Courbet 13250 St Chamas - **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de MARSEILLE. Admission aux assemblées et participation aux décisions, tout associé peut participer aux décisions collectives, droit de vote, une action donne droit à une voix, transmission d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés. 111787

AVIS DE MODIFICATIONS

Dénomination sociale : A LA ROQUETTE - **Forme :** SASU - **Siège social :** 8 place Paul Doumer, 13200 Arles - **Capital :** 1 000 Euros - 828 436 261 RCS Tarascon. **Dénomination commerciale du restaurant :** «AU VILLAGE» - **Objet social :** Activité culinaire autour d'un restaurant.

En date du 14/04/2017, au terme d'un conseil d'administration de l'actionnaire unique et conformément aux statuts, il a été décidé :

- de transférer à compter du 18/04/2017 le siège social qui était au 5 rue Louis Feraud 13200 ARLES à l'adresse suivante : 8 place Paul Doumer 13200 Arles.

- d'ouvrir un restaurant sous la dénomination commerciale «AU VILLAGE».

Les articles 2,3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de TARASCON. 111799

Pour avis et mention



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Enquête publique relative à la 3ème modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roquefort-la-Bédoule

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roquefort-la-Bédoule, portant sur la délimitation de secteurs de taille et de capacité limitées pouvant accueillir des constructions en zone naturelle, ainsi que des corrections ou précisions mineures dans le règlement, l'instauration d'un emplacement réservé pour une opération de logements en mixité sociale et la mise à jour des annexes

du lundi 29 mai 2017 au jeudi 29 juin 2017 inclus.

Celle-ci, ordonnée par arrêté du Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, se déroulera simultanément au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence (1) et en mairie de Roquefort-la-Bédoule (2).

Le dossier soumis à enquête, y sera consultable durant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (hors samedis, dimanches, jours fériés et ponts éventuels), ainsi que sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence (5). Il sera accompagné de registres dans lesquels le public pourra consigner ses observations.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la Direction de la Planification de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Foncier du Conseil de territoire Marseille-Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence (3) - (4).

Le commissaire-enquêteur désigné par le Président du Tribunal administratif de Marseille, est Madame Elisabeth BRESSANGES.

Madame le commissaire enquêteur assurera des permanences pour la réception du public :

- en mairie de Roquefort-la-Bédoule (2) les :

- Lundi 29 mai 2017 de 9h00 à 12h00

- Jeudi 8 juin 2017 de 14h00 à 17h00

- Mercredi 21 juin 2017 de 9h00 à 12h00

- à la Métropole Aix-Marseille-Provence (1)

- le jeudi 29 juin 2017 de 13h30 à 16h30.

Le public pourra également adresser par courrier ses observations, durant la période de l'enquête, à l'attention de Madame Elisabeth BRESSANGES, commissaire-enquêteur (3).

Dans un délai de 30 jours suivant l'expiration de l'enquête, le commissaire-enquêteur remettra au Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, son rapport et ses conclusions motivées, qui seront tenus à la disposition du public à la Direction de la Planification de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Foncier du Conseil de territoire Marseille-Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence (4), en mairie de Roquefort-la-Bédoule (2), et en Préfecture des Bouches-du-Rhône. Ils seront également consultables sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence (5).

La Métropole Aix-Marseille-Provence sera alors compétente pour prendre toute décision relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme de Roquefort-la-Bédoule. Celle-ci, se prononcera par délibération de son assemblée, au vu des conclusions de l'enquête publique, et décidera, s'il y a lieu de modifier le dossier en vue de l'approbation de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Roquefort-la-Bédoule.

(1) - Métropole Aix-Marseille-Provence - le Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13007 Marseille

(2) - Mairie de Roquefort-la-Bédoule - Conseil de territoire Marseille-Provence - Service urbanisme - Place de la Libération - 13830 Roquefort-la-Bédoule

(3) - Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction de la Planification, de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Foncier - BP 48014 - 13567 Marseille cedex 02.

(4) - Direction de la Planification, de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Foncier du Conseil de territoire Marseille-Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Immeuble CMCI - 2, rue Henri Barbusse - 13001 Marseille

(5) - www.marseille-provence.fr

110825



COMMUNE DE CABRIES

DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE

Par délibération n° 37/17 en date du 13 avril 2017, le conseil municipal de la commune de Cabries a institué un droit de préemption renforcé sur la totalité des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 23 mars 2017. 111881

Le Maire

Hervé FABRE-AUBRESPY



AVIS

CONCERTATION PUBLIQUE

Opération «Grand Centre Ville»

Projet requalification de la place Jean-Jaurès
Marseille 1er, 5e, 6e arrondissements

Par délibération URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé les modalités de concertation publique pour les projets d'équipement publics et d'aménagement public entrant dans le champ de l'opération « Grand Centre Ville » concédée à la SOLEAM.

Une concertation publique spécifique pour le projet de requalification de la place Jean-Jaurès, Marseille 1er, 5e, 6e arrondissements, est organisée pendant un mois, du **Lundi 12 juin 2017 au mercredi 12 juillet 2017 inclus**.

A cet effet, une exposition publique des documents explicatif le projet accompagnée d'un dossier d'information et d'un registre d'observations seront mis à la disposition du public aux mêmes dates, dans la Mairie des 6ème et 8ème arrondissements :

Bagatelle 125, rue du Commandant Rolland - 13008 Marseille
de 8h30 - 12h et 12h45 - 16h45

A compter du 13 juin 2017, des permanences permettant d'apporter des explications et répondre aux questions, seront assurées par un technicien dans la Mairie des 6ème et 8ème arrondissements tous les mardis matin :

Les mardis 13/20/27 juin ainsi que le mardi 4 juillet de 9h00 à 11h30. 111456



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCEDURE ADAPTEE

Référence du marché 1 : MAPADRAIX01062017-1.

Objet du marché : RD7n - DEVIATION DE ST CANNAT - Organisation de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé Phase de conception (Opération de catégorie 1).

Procédure : Marché à procédure adaptée - article 27 du décret 2016-360 du 25/03/2016.

Durée du marché : 24 mois, conformément à l'article 13-3 du CCAG-PI, le délai d'exécution pourra être prolongé par ordre de service pour tenir compte des allongements éventuels des délais d'études de l'opération.

Critères d'attribution du marché :

- Valeur technique (coef 1.2).

- Prix des prestations (coef 0.8).

Contact :

Direction des Routes et des Ports - Arrondissement d'Aix.
Service Programmation Gestion.

Cellule marché Bureau N° 102.

20, avenue de Tübingen - CS 20431

13098 AIX EN PROVENCE Cedex 2.

Renseignements administratifs et techniques :

Carmen.rocci@departement13.fr

Gilles.ostyn@departement13.fr

Date limite de remise des offres : Le 29 juin 2017 à 16h00.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Marseille

22-24 Rue de Breteuil 13281 MARSEILLE CEDEX

Tél : 04 91 13 48 13

ORGANISME ACHETEUR :

Département des Bouches du Rhône - 52, avenue de Saint Just - 13256 Marseille Cedex 20.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Se procurer les documents soit :

- auprès du service concerné

- sur le site Internet du Département des Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante : <https://marches.cg13.fr> 111789

Annexe : Certificat d'affichage des avis de concertation publique



B O R D E R E A U D E T R A N S M I S S I O N
D E L E G A T I O N G E N E R A L E U R B A N I S M E A M E N A G E M E N T E T H A B I T A T

Destinataire : Madame Sarah FORGEAT
Service Aménagement et Habitat Centre Sud
Direction Aménagement et Habitat - DGUAH

Expéditeur : Madame Michèle SCHARFF
Direction de Ressources Partagées
DGUAH

DOCUMENT

Réf : DGUAH/DRP n° 42102/17/04/ 00 359

Objet : L'avis de concertation publique et la délibération n°URB 005-379/16/BM concernant le projet de requalification de la place Jean-Jaurès, 1^{er}, 5^{ème} et 6^{ème} arrondissements de Marseille.

P.J. : 5 originaux

- | | |
|------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Avis | <input checked="" type="checkbox"/> Attribution |
| <input type="checkbox"/> Signature | <input type="checkbox"/> Information |

Date : 19 avril 2017

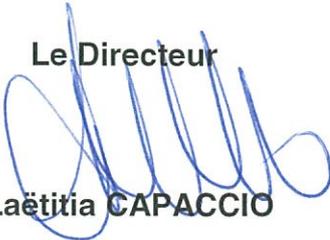
Commentaire :

Je vous prie de trouver ci-joint, les certificats d'affichage n°17/51 de l'Hôtel de Ville et de la Mairie des 1^{er}, 3^{ème}, et 4^{ème} secteurs et celui de la D.G.U.A.H..

Vous en souhaitant une bonne réception.

VISA

Le Directeur


Laëtitia CAPACCIO

Marseille, le 5 avril 2017



Direction du Secrétariat Général
Service Assemblées et Commissions
Le Directeur

12, rue de la République
13233 Marseille Cedex 20
☎ 04 91 55 95 51

NC – FM/42102/17/02/00047

B O R D E R E A U D E T R A N S M I S S I O N

A L'ATTENTION DE :

Madame Laetitia CAPACCIO
Responsable de la Direction des Ressources
Partagées DGUAH
40 rue Fauchier
13233 MARSEILLE CEDEX 20

DESIGNATION DES PIECES :

Certificats d'affichage de l'Hôtel de Ville et des Mairies du 1^{er}, 3^{ème} et 4^{ème} secteurs N°17/51 de l'avis de concertation publique et la délibération N°URB 005-379/16/BM concernant le projet de requalification de la place Jean-Jaures, 1^{er}, 5^{ème} et 6^{ème} arrondissements de Marseille.

MENTIONS DE TRANSMISSION :

- Comme suite à votre demande verbale du
- Comme suite à votre courrier du
- Pour information
- Pour avis
- Pour attribution

Dossier(s) suivi(s) par Mme SCHARFF

OBSERVATIONS :

Le Chef de Service

Nathalie CORREZE

Reçu au Contrôle de légalité le 03 novembre 2017

CERTIFICAT D'AFFICHAGE
N°17/51

Le Maire de Marseille, Président de la Métropole Aix-Marseille Provence, Ancien Ministre,
Vice-Président du Sénat, certifie que :

**L'AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE ET LA DÉLIBÉRATION N°URB 005-379/16/BM
CONCERNANT LE PROJET DE REQUALIFICATION DE LA PLACE JEAN-JAURES,
1^{ER}, 5^{ÈME} ET 6^{ÈME} ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE**

ont été affichés à la porte de l'Hôtel de Ville

DU 21 FÉVRIER 2017 AU 31 MARS 2017 INCLUS

Fait à Marseille en l'Hôtel de Ville,
Le 5 avril 2017

**Pour le Maire par délégation,
Le Directeur du Service Assemblées et Commissions**


Nathalie CORREZE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
N°17/51

Le Maire des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements

de la Ville de Marseille

certifie avoir fait afficher

à la Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements

DU 21 FÉVRIER 2017 AU 31 MARS 2017 INCLUS

**L’AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE ET DÉLIBÉRATION N°URB
005-379/16/BM CONCERNANT LE PROJET DE REQUALIFICATION
DE LA PLACE JEAN-JAURES, 1^{ER}, 5^{ÈME} ET 6^{ÈME}
ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE.**

Fait à Marseille,
Le 3 avril 2017

Le Maire d’Arrondissements

Sabine BERNASCONI

Par délégation

Le Directeur Général des Services

Alain BONNARDEL

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
N°17/51

Le Maire des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements
de la Ville de Marseille
certifie avoir fait afficher
à la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements

DU 21 FÉVRIER 2017 AU 31 MARS 2017 INCLUS

**L’AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE ET DÉLIBÉRATION N°URB
005-379/16/BM CONCERNANT LE PROJET DE REQUALIFICATION
DE LA PLACE JEAN-JAURES, 1^{ER}, 5^{ÈME} ET 6^{ÈME}
ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE.**

Fait à Marseille,
Le 3 avril 2017

Le Maire d'Arrondissements


Yves MORAINÉ

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
N°17/51

Le Maire des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements

de la Ville de Marseille

certifie avoir fait afficher

à la Mairie des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements

DU 21 FÉVRIER 2017 AU 31 MARS 2017 INCLUS

**L’AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE ET DÉLIBÉRATION N°URB
005-379/16/BM CONCERNANT LE PROJET DE REQUALIFICATION
DE LA PLACE JEAN-JAURES, 1^{ER}, 5^{ÈME} ET 6^{ÈME}
ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE.**

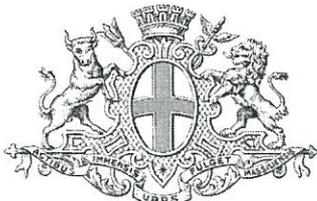
Fait à Marseille,

Le 3 avril 2017



Bruno GILLES
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Maire des 4^{ème} et 5^{ème} Arrondissements
Conseiller Communautaire

VILLE DE



MARSEILLE

www.marseille.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Laëtitia CAPACCIO, Directeur des Ressources Partagées de la Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat de la Ville de Marseille, certifie que :

- **L’avis de concertation publique et de la délibération URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016** concernant le projet requalification de la place Jean-Jaurès, 1^{er} 5^{ème} et 6^{ème} arrondissements.

a été affiché, en Mairie de Marseille, à la Délégation Générale de l’Urbanisme, de l’Aménagement et de l’Habitat (40, rue Fauchier 13002 Marseille) et publié sur le site Internet de la ville de Marseille.

Du 21 février 2017 au 31 mars 2017 inclus.

Fait à Marseille, à la Délégation Générale
Urbanisme, Aménagement et Habitat
Le 18 Avril 2017

Pour le Maire, par délégation
Le Directeur
des ressources partagées

Laëtitia CAPACCIO

Reçu au Contrôle de légalité le 03 novembre 2017



B O R D E R E A U D E T R A N S M I S S I O N
D E L E G A T I O N G E N E R A L E U R B A N I S M E A M E N A G E M E N T E T H A B I T A T

Destinataire : **Madame Sarah FORGEAT**
Service Aménagement et Habitat Centre Sud
Direction Aménagement et Habitat - DGUAH

Expéditeur : **Madame Michèle SCHARFF**
Direction de Ressources Partagées
DGUAH

DOCUMENT

Réf : DGUAH/DRP n° 42102/17/07/06752

Objet : certificats d'affichage de l'avis de concertation publique du 12 juin au 12 juillet 2017 concernant le projet de requalification de la place Jean-Jaurès, 1^{er}, 5^{ème} et 6^{ème} arrondissements de Marseille.

P.J. : 5 originaux

- | | |
|------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Avis | <input checked="" type="checkbox"/> Attribution |
| <input type="checkbox"/> Signature | <input type="checkbox"/> Information |

Date : 26 juillet 2017

Commentaire :

Je vous prie de trouver ci-joints, les certificats d'affichage n°17/165 de l'Hôtel de Ville et de la Mairie des 1^{er}, 3^{ème}, et 4^{ème} secteurs et celui de la D.G.U.A.H..

Vous en souhaitant une bonne réception.

VISA

Le Directeur


Laëtitia CAPACCIO

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Laëtitia CAPACCIO, Directeur des Ressources Partagées de la Délégation Générale de l’Urbanisme, de l’Aménagement et de l’Habitat de la Ville de Marseille, certifie que :

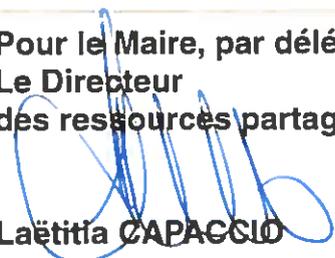
- **L’avis de concertation publique et de la délibération URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016** concernant le projet requalification de la place Jean-Jaurès, 1^{er} 5^{ème} et 6^{ème} arrondissements.

a été affiché, en Mairie de Marseille, à la Délégation Générale de l’Urbanisme, de l’Aménagement et de l’Habitat (40, rue Fauchier 13002 Marseille) et publié sur le site Internet de la ville de Marseille.

Du 30 mai 2017 au 12 juillet 2017 inclus.

Fait à Marseille, à la Délégation Générale
Urbanisme, Aménagement et Habitat
Le 17 juillet 2017

Pour le Maire, par délégation
Le Directeur
des ressources partagées


Laëtitia CAPACCIO

CERTIFICAT D'AFFICHAGE
N°17/165

Le Maire de Marseille, Président de la Métropole Aix-Marseille Provence, Ancien Ministre,
Vice-Président du Sénat, certifie que :

**L'AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET DE
REQUALIFICATION DE LA PLACE JEAN-JAURES, 1^{ER}, 5^{ÈME} ET 6^{ÈME}
ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE – OPÉRATION GRAND CENTRE VILLE**

a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville

DU 30 MAI 2017 AU 12 JUILLET 2017 INCLUS

Fait à Marseille en l'Hôtel de Ville,
Le 18 juillet 2017

**Pour le Maire par délégation,
La Responsable du Service Assemblées et Commissions**


Nathalie CORREZE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
N°17/165

Le Maire des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements

de la Ville de Marseille

certifie avoir fait afficher

à la Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements

DU 30 MAI 2017 AU 12 JUILLET 2017 INCLUS

**L’AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET
DE REQUALIFICATION DE LA PLACE JEAN-JAURES, 1^{ER}, 5^{ÈME} ET
6^{ÈME} ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE – OPÉRATION GRAND
CENTRE VILLE.**

Fait à Marseille,
Le 13 juillet 2017

Le Maire d’Arrondissements

Sabine BERNASSONI

Par déléation

Le Directeur Général des Services

Alain BONMARDEL

Reçu au Contrôle de légalité le 03 novembre 2017

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
N°17/165

Le Maire des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements

de la Ville de Marseille

certifie avoir fait afficher

à la Mairie des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements

DU 30 MAI 2017 AU 12 JUILLET 2017 INCLUS

**L’AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET
DE REQUALIFICATION DE LA PLACE JEAN-JAURES, 1^{ER}, 5^{ÈME} ET
6^{ÈME} ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE – OPÉRATION GRAND
CENTRE VILLE.**

Fait à Marseille,
Le 13 juillet 2017



Benoît GILLES
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Maire des 4^{ème} et 5^{ème} Arrondissements
Conseiller Communautaire

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
N°17/165

Le Maire des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements

de la Ville de Marseille

certifie avoir fait afficher

à la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements

DU 30 MAI 2017 AU 12 JUILLET 2017 INCLUS

**L’AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET
DE REQUALIFICATION DE LA PLACE JEAN-JAURES, 1^{ER}, 5^{ÈME} ET
6^{ÈME} ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE – OPÉRATION GRAND
CENTRE VILLE.**

**Fait à Marseille,
Le 13 juillet 2017**

Le Maire d’Arrondissements



Yves MORAINÉ

Annexe : Documents présentés lors de la concertation publique

GRANDES ORIENTATIONS DE L'OPÉRATION



- 1 place d'environ 2,5 hectares
- 85 % surface piétonne
- 25 % surface de circulation
- 1 marché sur 4 allées
- 2 aires de jeux (environ 660 m²)
- 2 arrêts de bus et 1 piste cyclable
- 1 station de Taxis
- 65 places de stationnement minute
- 11,5 millions d'euros d'investissement

INFORMER
ESPACE RÉSIDENTIEL
DEVANTURES COMMERCIALES

MARSEILLE
GRAND

RESTRUCTURATION
35 PÔLES
D'INTERVENTION

CENTRE
VILLE

RESTAURATION
MARSEILLE

NOUVEAU
MARSEILLE

RÉHABILITATION
LOGEMENTS
AMÉLIORATION

COMMERCE

LOGEMENTS

CONSTRUIRE
TRAVAUX

EQUIPEMENT
DE PROXIMITÉ

ESPACES
PUBLICS
SERVICES

RAVALEMENT DE FAÇADES

AMÉNAGEMENT
PATRIMOINE

PORTS

Place
Jean
Jaurès



L'ENJEU

Faire de la place Jean Jaurès
un espace accessible et apaisé.



www.soleam.net/place-jean-jaures

METROPOLE
AIX
MARSEILLE
PROVENCE

société locale
d'équipement et d'aménagement
de l'aire marseillaise

soleam

ELARGISSONS NOS HORIZONS



Reçu au Contrôle de légalité le 03 novembre 2017

Place Jean Jaurès

LA PLACE JEAN JAURES C'EST :

- un lieu de vie(s)
- une identité et une typicité méditerranéenne
- le carrefour historique du centre-ville de Marseille

PLANNING



Une année d'étude et deux années de travaux pour une livraison fin 2019.

AU QUOTIDIEN, UN DIALOGUE PERMANENT



Une adresse mail dédiée :
placejeanjaures@soleam.net



Une **page internet dédiée** sur le site Soleam

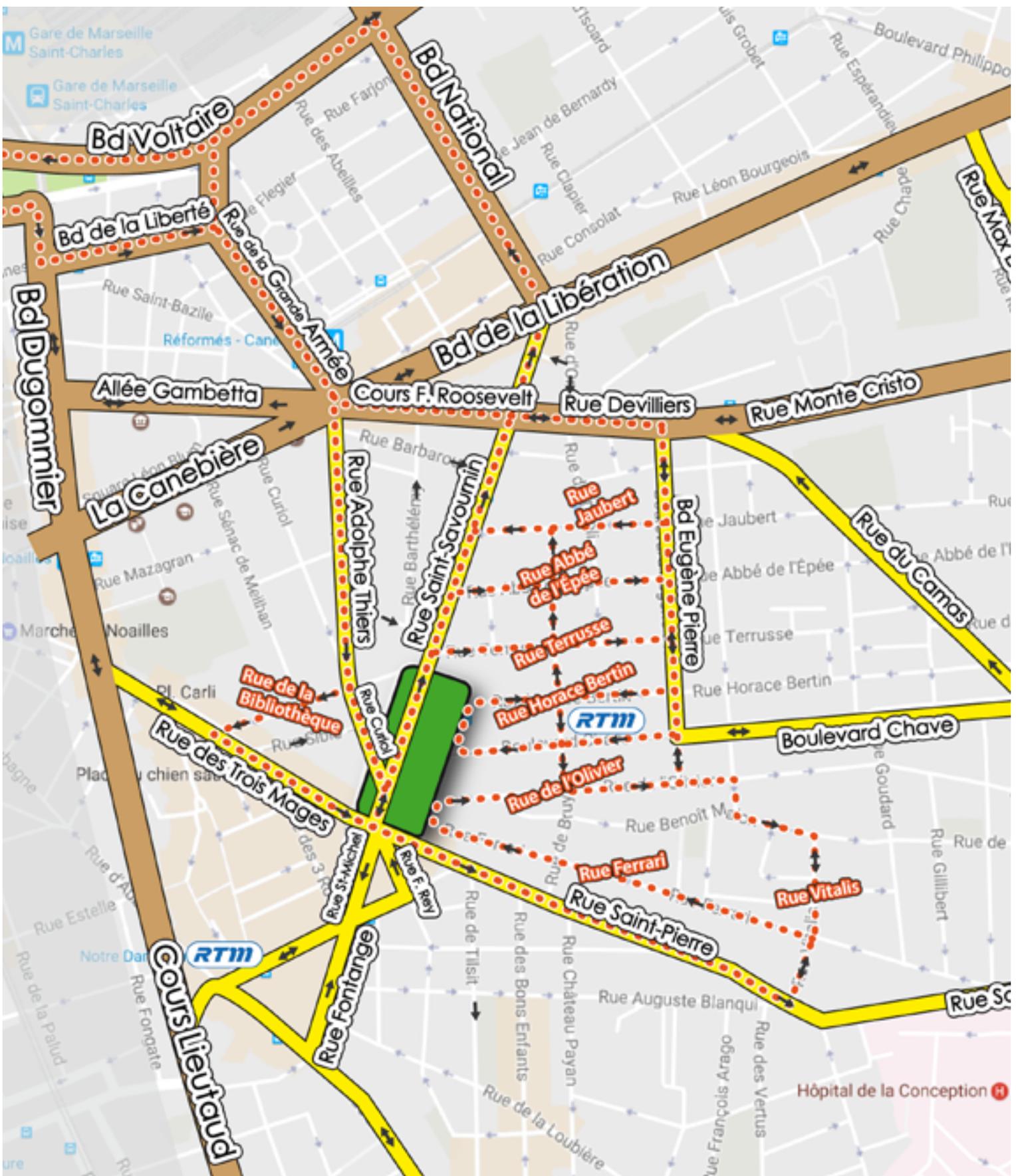
Et aussi des **panneaux d'information** sur site et une **signalétique urbaine** installés et actualisés en fonction de l'avancement du chantier

LE MARCHÉ & LES TERRASSES



- Déambulatoire
- Espace d'attractivité urbaine et commerciale
- Surface dédiée au marché

LA CIRCULATION AUTOUR DE LA PLACE



- Itinéraire d'accès/sortie du quartier
- /↔ Sens de circulation (sens unique/double sens)
- RTM** Arrêt de transport en commun